

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Crédits : ©E. PREUD'HOMME



Crédits : ©Raphael BELMIN - Cirad et AFD



DIJON - 5 DÉCEMBRE 2023

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Sommaire

ODD 1	6
ODD 2	12
ODD 3	18
ODD 4	24
ODD 5	30
ODD 6	36
ODD 7	42
ODD 8	48
ODD 9	54
ODD 10	60
ODD 11	66
ODD 12.....	72
ODD 13.....	78
ODD 14	84
ODD 15.....	90
ODD 16.....	96
ODD 17	102

Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'Organisation des Nations Unies (ONU), un nouveau programme de développement articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, d'ici à 2030.

Ce nouveau programme de développement à l'horizon 2030 s'appuie sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Les ODD sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les ODD sont un programme destiné à ne laisser personne de côté. Ils visent à éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes, et à rassembler pour changer véritablement les choses, pour les personnes comme pour la planète.

En reposant sur le **partenariat et le pragmatisme**, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour **améliorer, de manière durable, le sort des générations futures.**

Ils proposent à **chaque pays, qu'ils soient riches, à revenus intermédiaires, ou pauvres**, une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux.

L'Agenda 2030 pour le développement durable sera réellement efficient s'il est mis en œuvre, aussi à l'échelle locale. Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées au travail des gouvernements locaux et régionaux. Il s'agit de mettre les priorités, les besoins et les ressources des territoires et des populations au cœur du développement durable et d'assurer des échanges continus entre les acteurs mondiaux, nationaux et locaux.

Le cadre des indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs et cibles du programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 6 juillet 2017 et est affiné chaque année. Il est complété par des indicateurs aux niveaux national et local qui sont élaborés par les États membres et leurs collectivités territoriales et mis à jour chaque année.

Les ODD constituent donc des leviers d'action dont tous les acteurs (Etats, collectivités territoriales, société civile, acteurs sociaux et économiques, qu'ils agissent à l'international et/ou au niveau national ou local) peuvent se saisir pour construire un monde en commun plus solidaire et plus durable. **Ils permettent la recherche de solutions partagées entre les territoires du monde.**

La Région Bourgogne-Franche-Comté inscrit ses politiques publiques et plus particulièrement sa politique internationale, dans la dynamique des ODD.

Elle considère que l'Agenda 2030 de l'ONU est une démarche vertueuse et collective qui nécessite l'exemplarité de la sphère publique.



ODD : une feuille de route pour un avenir meilleur pour toutes et tous

Le monde change à un rythme accéléré. À mi-parcours de l'Agenda 2030 pour le développement durable, une triste réalité se dégage : le monde n'est pas en voie d'atteindre la plupart des objectifs d'ici à 2030. Il est de plus en plus urgent de prendre de l'élan, de faire preuve de solidarité et d'accélérer les progrès dans la réalisation des ODD, aux niveaux local, national et mondial. Sans une correction urgente de la trajectoire, l'humanité sera confrontée à des périodes prolongées de crise et d'incertitude, déclenchées et renforcées par la pauvreté, l'inégalité, la faim, la maladie, les conflits et les catastrophes. Au niveau mondial, le principe «Ne laisser personne de côté» est fortement menacé.

Au cours des trois dernières années, le monde a rebondi de crise en crise, dans un environnement socio-économique de plus en plus difficile. Si certaines de ces crises n'ont pu être évitées, d'autres ont été provoquées par le choix de la voie à suivre, ou par l'incapacité d'agir avec urgence pour tenir les engagements pris.

Au cours de l'été 2023, le monde a connu les températures les plus élevées jamais enregistrées. La chaleur extrême, les incendies de forêt, les inondations et les tempêtes ont un impact sur les vies à travers le monde et sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

Si une certaine reprise a été observée, elle a été fragile et inégale. Et la crise en cascade du coût de la vie provoquée par les conflits et les divisions géopolitiques qui ont suivi, a élargi les fissures.

Les progrès de plus de 50 % des cibles des objectifs de développement durable (ODD) sont faibles et insuffisants ; pour 30 %, ils stagnent ou reculent. Ce sont les cibles clefs sur la pauvreté, la faim et le climat qui sont touchées.

Si la tendance actuelle se maintient, 575 millions de personnes vivront encore dans l'extrême pauvreté en 2030, et seul un tiers environ des pays atteindront la cible consistant à réduire de moitié les niveaux de pauvreté à l'échelle nationale.

L'absence de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable est

universelle, mais il est tout à fait clair que les pays en développement et les populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète font les frais de notre échec collectif.

Cette situation est le résultat direct d'injustices mondiales qui remontent à des centaines d'années mais dont les répercussions se font encore sentir aujourd'hui. Les effets combinés des changements climatiques, de la COVID-19 et des injustices économiques font que de nombreux pays en développement ont moins d'options et encore moins de ressources à leur disposition pour atteindre ces objectifs.

Les objectifs de développement durable disparaissent dans le rétroviseur, tout comme l'espoir et les droits des générations actuelles et futures.

Or, le Programme 2030 demeure le plan le plus clair pour la réalisation des plus hautes aspirations de l'humanité.

Il faut qu'un changement fondamental se produise – sur les plans de l'engagement, de la solidarité, du financement et de l'action – pour mettre le monde sur la bonne voie. **Et il faut qu'il se produise maintenant.**

Les ODD sont la feuille de route admise par tous pour combler les fossés économiques et géopolitiques, restaurer la confiance et reconstruire la solidarité. Sans progrès, les inégalités continueront de se creuser, aggravant le risque d'un monde fragmenté et à deux vitesses.

Il est dit dans le Programme 2030 que nous pouvons être la première génération qui aura réussi à mettre fin à la pauvreté, tout comme nous sommes peut-être la dernière génération à avoir encore une chance de sauver la planète.

Ce n'est pas le moment de paniquer ou de perdre espoir. Au contraire, il est temps d'agir, collectivement, avec une vision et une orientation à long terme. Si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable, il faut opérer les changements transformateurs inscrits dans l'Agenda 2030, et ainsi surmonter les chocs mondiaux, renforcer notre résilience et en sortir plus forts.

Cela suppose que chaque gouvernement prenne des mesures sans précédent, que la communauté internationale se mobilise autour d'un sentiment renouvelé d'une ambition commune et que se noue une alliance à l'échelle mondiale entre les entreprises, la société civile, les milieux scientifiques, les jeunes, les autorités locales et bien d'autres encore pour faire bouger les choses.

Ensemble, nous avons les connaissances nécessaires pour orienter le changement vers un avenir meilleur. Une science multidisciplinaire, produite de manière équitable et inclusive, ouvertement partagée, largement reconnue et acceptée, et socialement solide et pertinente pour la société, constitue le fondement des transformations dont le monde a besoin.

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la disponibilité de données comparables à l'échelle internationale et dans l'élaboration méthodologique des indicateurs des ODD. En seulement sept ans, la base de données mondiale des ODD s'est considérablement enrichie.

La demande de données sans précédent découlant du Programme 2030 a servi de catalyseur pour l'innovation en matière de données. L'ouverture accrue, l'accessibilité et l'utilisation efficace des données ont joué un rôle crucial dans l'amélioration de l'impact des données. **Les données jouent un rôle central dans l'élaboration des politiques et la mise en oeuvre de changements significatifs.**

Nous devons réaliser le Programme 2030 et tenir la promesse qui a été faite aux générations d'aujourd'hui et de demain. Pour que l'humanité puisse survivre, nous devons survivre tous ensemble, en n'abandonnant personne.

- Rapport sur les objectifs de développement durable 2023 - Edition spéciale - Nations Unies

- Rapport mondial sur le développement durable 2023 «Temps de crise, temps de changement : La science pour accélérer les transformations vers le développement durable» - Nations Unies

Ce document présente chacun des 17 ODD articulés autour de 169 cibles auxquelles sont associés des indicateurs mondiaux, européens et nationaux. Dans le cadre de sa mise à jour annuelle, ce document présente les impacts des crises sur chacun des ODD et les ripostes proposées au niveau mondial.



1 PAS DE PAUVRETÉ



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes reste un des plus grands défis auquel l'humanité doit faire face.

Alors que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de moitié entre 1990 et 2015, 575 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté en 2020. Seulement un tiers des pays auront réduit de moitié leur niveau national de pauvreté d'ici à 2030.

Les personnes souffrent de la pauvreté non seulement en termes de faibles revenus, mais aussi dans de nombreux autres aspects de la vie quotidienne.

En 2022, 1,2 milliard de personnes vivent dans une pauvreté multidimensionnelle : privations dans les domaines de la santé, de l'éducation, du niveau de vie, de l'énergie, du logement, de l'eau et de l'assainissement. La pauvreté reste répandue en Afrique malgré la baisse prévue. La pandémie de COVID-19 marque un tournant dans la trajectoire de la réduction de la pauvreté dans le monde, l'arrêt

de trois décennies de réduction de la pauvreté et des inégalités dans le monde.

La guerre en Ukraine, les multiples conflits régionaux et les chocs climatiques aggravent la situation.

Dans ce contexte, l'Afrique est fortement touchée. En 2022, environ 460 millions de personnes sur le continent vivaient en dessous le seuil d'extrême pauvreté de 1,90 \$ par jour. Dans toute l'Afrique, les ménages ruraux sont confrontés à des niveaux de pauvreté plus élevés. En 2022, par exemple, le taux d'extrême pauvreté a atteint environ 50% de la population rurale africaine, contre 10% dans les zones urbaines.

Les économies informelles, la faiblesse des systèmes de protection sociale et des systèmes financiers moins développés sont des facteurs aggravants dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Les richesses naturelles et humaines de l'Afrique offrent des possibilités de relever les défis auxquels elle est confrontée.

Faits et chiffres

93 MILLIONS DE PERSONNES DE PLUS DANS LE MONDE ONT BASCULÉ DANS L'EXTRÊME PAUVRETÉ À CAUSE DE LA PANDÉMIE

Les décès dus aux catastrophes ont été multipliés par **6** en 2020 principalement en raison de la pandémie

Le taux de pauvreté dans les zones rurales est de **17,2%**, ce qui est plus de trois fois supérieur au taux dans les zones urbaines

Les taux de pauvreté élevés se trouvent souvent dans les petits pays fragiles et touchés par un conflit

Près de **9** réfugiés sur 10 sont accueillis dans les pays en développement

Plus de 4 années de progrès dans la lutte contre la pauvreté ont été réduites à néant par la COVID-19

La hausse de l'inflation et l'impact de la guerre en Ukraine ralentissent encore les progrès : le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 581 millions de personnes avant la pandémie à **657-676** millions de personnes en 2022

46,9 %

seulement de la population mondiale en 2020, ont effectivement reçu au moins une prestation de protection sociale en espèces

4 milliards de personnes

n'ont toujours pas de protection sociale (2020)

FOCUS CRISES ET ODD 1

Les progrès lents et inégaux en matière de réduction de la pauvreté pourraient laisser des centaines de millions de personnes dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

En 2020, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé à 724 millions, dépassant de 90 millions les prévisions d'avant la pandémie et faisant reculer d'environ trois années les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté.

La reprise après la pandémie a été lente et inégale, l'extrême pauvreté étant passée de 9,3 % en 2020 à 8,8 % en 2021. Environ 41 % des pays à faible revenu ont connu un taux de pauvreté plus élevé en 2021 que l'année précédente, contre seulement 13 % des pays à revenu intermédiaire.

Dans l'état actuel des choses, le monde n'est pas sur la bonne voie pour éliminer la pauvreté d'ici à 2030, les pays les plus pauvres ayant désormais besoin de niveaux de croissance sans précédent en faveur des personnes pauvres pour y parvenir.

Le conflit en Ukraine a perturbé le commerce mondial, entraînant une augmentation du coût de la vie affectant de manière disproportionnée les personnes pauvres.

Les changements climatiques constituent une menace importante pour la réduction de la pauvreté.

Bien que le taux de pauvreté des travailleurs ait légèrement diminué en 2021 pour s'établir à 6,9 %, il demeure plus élevé qu'avant la pandémie. La plupart des régions n'ont pas encore retrouvé leur niveau de 2019.

En 2020, 22 des 39 pays disposant de données ont enregistré une augmentation du taux de pauvreté nationale par rapport à l'année précédente.

Dans un contexte de crises qui se chevauchent, la couverture des programmes de protection sociale et les dépenses qui y sont consacrées restent faibles.

En réponse à la crise du coût de la vie, 105 pays et territoires ont annoncé près de 350 mesures de protection sociale entre février 2022 et février 2023.

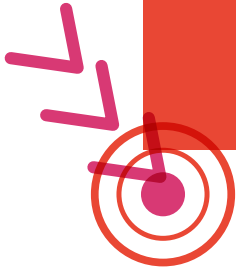
Cependant, plus de 80 % d'entre elles étaient à court terme et environ 47 % correspondaient à des mesures générales de soutien du revenu pour les personnes pauvres et les personnes vulnérables, en particulier les enfants, les familles et les personnes âgées.

Seulement 28,9 % des personnes considérées comme vulnérables – tous les enfants, ainsi que les personnes âgées et les personnes en âge de travailler non couvertes par un régime d'assurance sociale – ont eu accès à des prestations d'aide sociale en espèces en 2020, la couverture variant considérablement d'une région à l'autre.

À mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, une diminution progressive de la mortalité liée aux catastrophes a été observée.

Le nombre annuel moyen mondial de décès ou de personnes disparues pour 100 000 habitants a régulièrement diminué dans le monde, passant de 1,64 pour la période de 2005 à 2015 à 0,86 pour la période de 2012 à 2021.

Entre 2015 et 2021, 151 millions de personnes en moyenne, soit un nombre impressionnant, ont été touchées par des catastrophes chaque année dans le monde.



CIBLES DE L'ODD 1

1 PAS DE PAUVRETÉ



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

INDICATEURS DE L'ODD 1

Au niveau international - ONU

1.1.1 Proportion de la population vivant au -dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers
a) de documents légalement authentifiés et
b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type

1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

1.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)

1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

1.5.4 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

1.a.1 Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire

1.a.2. Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

1.b.1 Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres



1 PAS DE PAUVRETÉ



Au niveau français - INSEE

- 1.i1** Taux de pauvreté monétaire
- 1.i2** Taux de privation matérielle et sociale
- 1.i3** Intensité de la pauvreté monétaire
- 1.i4** Taux d'effort net en logement
- 1.i5** Situations de surendettement soumises aux commissions

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières (ODD 2)
- 3.i7** Renoncement aux soins pour raisons financières (ODD 3)
- 7.i1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 8.i7** Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles (ODD 8)
- 10.i1** Part du niveau de vie des 40% les plus pauvres (ODD 10)
- 10.i2** Inégalités des revenus (ODD 10)
- 10.i3** Inégalités du patrimoine (ODD 10)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par degré d'urbanisation
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux, par nationalité
- Taux de privation matérielle et sociale sévère par âge et sexe
- Personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail par classe d'âge
- Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi
- Taux de surcharge des coûts du logement par statut de pauvreté

Multi-objectifs

- Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits par sexe (ODD 3)
- Ecart relatif médian pour le seuil de pauvreté (ODD 10)
- Taux de privation sévère liée au logement par statut de pauvreté (ODD 11)



Après plusieurs décennies de baisse continue, le nombre de personnes qui souffrent de la faim - mesuré par la prévalence de la sous-alimentation - a recommencé à augmenter lentement en 2015. Les estimations actuelles montrent que près de 690 millions de personnes souffrent de la faim, soit 8,9% de la population mondiale - en hausse de 10 millions de personnes en un an et de près de 60 millions en cinq ans.

Les Objectifs de développement durable visent à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes leurs formes d'ici 2030.

Le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la Faim Zéro d'ici à 2030. Si les tendances récentes se poursuivent, le nombre de personnes touchées par la faim dépasserait 840 millions d'ici à 2030.

Les derniers chiffres du Programme alimentaire mondial révèlent que 205 millions de personnes ont été confrontées à une insécurité alimentaire aiguë et ont eu besoin d'une aide d'urgence entre 2022

et 2023, notamment en Afghanistan, en Éthiopie, au Nigéria, au Soudan du Sud, en Somalie et au Yémen.

Alors que plus d'un quart de milliard de personnes se trouvent au bord de la famine, des mesures doivent être rapidement mises en œuvre afin de fournir de la nourriture et une aide humanitaire aux régions les plus à risque.

Parallèlement, un changement profond du système mondial d'alimentation et d'agriculture est nécessaire si nous voulons nourrir les 820 millions de personnes qui souffrent de la faim aujourd'hui et les 2 milliards de personnes supplémentaires que le monde comptera d'ici à 2050.

Augmenter les capacités de la productivité agricole et renforcer les systèmes durables de production de nourriture sont nécessaires pour permettre de réduire le problème de la faim.

Faits et chiffres

**230
MILLIONS**

**D'ENFANTS SOUFFRENT DE
MALNUTRITION**

735 millions de personnes ont été confronté à la faim chronique en 2022.

Les conflits, la COVID-19, les changements climatiques et la hausse des inégalités convergent pour mettre en péril la sécurité alimentaire mondiale

1 personne sur **10** environ dans le monde souffre de la faim

En 2020, près d'1 personne sur 3 n'a pas un accès régulier à une alimentation adéquate

L'Ukraine et la Fédération de Russie exportent au niveau mondial : 30% du blé, 20% du maïs, 80% des produits à base de graines de tournesol

Près d'une personne sur trois (soit un nombre colossal de 2,3 milliards de personnes) souffrait d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2022, soit une hausse de près de 391 millions de personnes depuis le début de la pandémie.

La crise en Ukraine a entraîné des pénuries alimentaires pour les plus pauvres de la planète

En mars 2022, les prix mondiaux des aliments étaient **30% plus élevés**

**66
MILLIONS**

d'enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les pays en développement ont faim lorsqu'ils sont en classe, **23 millions en Afrique**

La majorité des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent dans un pays en développement, où 12,9 % de la population est sous-alimenté

en 2022

22,3% des enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance, soit 148 millions d'enfants

6,8% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'émaciation, soit 45 millions d'enfants

5,6% des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids, soit 37 millions d'enfants

Depuis 1900 **1,4 milliards** de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité - la plupart vivant dans les zones rurales de pays en développement. La pauvreté énergétique dans de nombreuses régions est un obstacle fondamental à la réduction de la faim et à la production de nourriture nécessaire pour satisfaire les futurs besoins.

40% Le secteur de l'agriculture est le principal employeur du monde. C'est le gagne-pain de 40 % de la population mondiale actuelle et la principale source de revenu et d'emploi pour les ménages ruraux pauvres

FOCUS CRISES ET ODD 2

Le monde est au bord d'une crise alimentaire mondiale, alors que le nombre de personnes souffrant de la faim et de l'insécurité alimentaire était en hausse avant même le début de la pandémie de COVID-19. Les systèmes mondiaux d'approvisionnement alimentaire ont été en partie affaiblis par l'accumulation des phénomènes de multiplication des conflits, de chocs climatiques et de creusement des inégalités.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé une situation qui se détériorait déjà, avec environ **150 millions de personnes de plus en proie à la faim en 2021** par rapport à 2019.

Le COVID-19 et les mesures prises pour le contenir ont eu un impact disproportionné sur les femmes, en particulier dans les zones rurales. Les femmes sont déjà confrontées à des contraintes plus importantes dans l'accès aux ressources productives, aux technologies, aux marchés et à la protection sociale. La pandémie a également augmenté leur charge de travail et les niveaux de violence sexiste.

La communauté internationale doit agir maintenant pour éviter une crise alimentaire paralysante et les bouleversements sociaux, économiques et politiques qu'elle pourrait entraîner.

Pour parvenir à l'objectif d'élimination de la faim d'ici à 2030, une action coordonnée et des solutions politiques urgentes sont impératives pour remédier aux inégalités enracinées, transformer les systèmes alimentaires, investir dans des pratiques agricoles durables, et réduire et atténuer l'impact des conflits et de la pandémie sur la nutrition et la sécurité alimentaire mondiales.

Alors que l'Afrique a une proportion plus élevée de sa population confrontée à la faim par rapport à d'autres régions, l'Asie abrite la majorité des personnes confrontées à la faim. Il est prévu que plus de 600 millions de personnes dans le monde seront confrontées à la faim en 2030, ce qui souligne l'immense défi que représente la réalisation de l'objectif d'élimination de la faim.

La faim continue d'augmenter en Asie de l'Ouest, dans les Caraïbes et dans toutes les sous-régions d'Afrique. Inversement, la plupart des sous-régions d'Asie et d'Amérique latine ont connu une amélioration de la sécurité alimentaire.

Des actions coordonnées dans les secteurs de la nutrition, de la santé et de la protection sociale sont nécessaires pour réduire la malnutrition maternelle et infantile.

Au moins 50 pays importent 30 % ou plus de leur blé depuis l'Ukraine et la fédération de Russie, et nombre de pays africains et de pays parmi les moins avancés en importent plus de 50 %. L'Ukraine et la Fédération de Russie sont également les principaux pays exportateurs d'engrais.



Les chocs, qui se produisent depuis 2020, feront reculer les progrès réalisés jusqu'à ce jour faute d'interventions supplémentaires. Il est urgent de redoubler d'efforts pour réduire la malnutrition et faire face aux menaces croissantes sur la sécurité nutritionnelle.

Avant la crise en Ukraine, les prix internationaux des produits alimentaires étaient déjà élevés en raison des conditions du marché, des prix élevés de l'énergie et des engrais, ainsi que d'autres facteurs.

En mars 2022, les prix mondiaux des aliments étaient de près de 30 % plus élevés qu'à la même période l'année précédente, atteignant un niveau record, bien que les prix aient quelque peu baissé les deux mois suivants. La flambée des prix alimentaires menace d'exacerber l'insécurité alimentaire mondiale.



CIBLES DE L'ODD 2



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.1** D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- 2.2** D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
- 2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
- 2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- 2.5** D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale
- 2. a** Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés
- 2. b** Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement
- 2. c** Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

INDICATEURS DE L'ODD 2

Au niveau international - ONU

2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation

2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)

2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse (pourcentage)

2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

2.5.1 Nombre de ressources génétiques a) animales et b) végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme

2.5.2 Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction

2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

2.b.1 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

2.c.1 Indicateur d'anomalies des prix alimentaires



2 FAIM
«ZÉRO»

Au niveau français - INSEE

2.i1 Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières

2.i2 Prévalence du surpoids et de l'obésité

2.i3 Diversité moyenne des cultures arables

2.i4 Agriculture biologique et exploitations de haute valeur environnementale

2.i5 Exposition des animaux aux antibiotiques (indicateur ALEA) : Animal Level of Exposure to Antimicrobials)

2.i6 Consommation de produits phytosanitaires

2.i7 Races locales classées à risque d'extinction

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

6.i5 Prélèvements en eau (ODD 6)

Au niveau européen - Eurostat

■ Taux d'obésité par l'indice de masse corporelle (IMC)

■ Revenu agricole des facteurs par unités de travail annuel (UTA)

■ Support gouvernemental en faveur de la recherche et du développement agricole

■ Surface agricole couverte par l'agriculture biologique

■ Emissions d'ammoniac provenant de l'agriculture

Multi-objectifs

■ Teneur en nitrate dans l'eau souterraine (ODD 6)

■ Estimation de l'érosion des sols par l'eau - superficie affectée par un taux d'érosion sévère (ODD 15)

■ Indice des oiseaux communs par espèce - UE agrégat (ODD 15)



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable.

Actuellement, le monde est en proie à une crise sanitaire mondiale sans précédent – la COVID-19 provoque de grandes souffrances, déstabilise l'économie mondiale et bouleverse la vie de milliards de personnes dans le monde entier.

Avant la pandémie, des progrès majeurs ont été accomplis pour améliorer la santé de millions de personnes. Des avancées significatives ont permis d'augmenter l'espérance de vie et de réduire certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle. Davantage d'efforts sont requis pour éradiquer un large éventail de maladies et pour résoudre de nombreux enjeux sanitaires, qu'ils soient anciens ou nouveaux. En mettant l'accent sur un financement plus efficace des systèmes de

santé, l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène et un meilleur accès aux professionnels de santé, des progrès significatifs peuvent être réalisés pour sauver des millions de vies.

Les urgences sanitaires telles que la COVID-19 présentent un risque pour l'humanité tout entière et ont démontré que la préparation est indispensable.

D'énormes disparités ont été mises en évidence entre les capacités des différents pays à faire face à la crise et à se rétablir après COVID-19. Pour surmonter ces difficultés et combler les lacunes de longue date en matière de soins de santé, il faut investir davantage dans les systèmes de santé pour aider les pays à se relever et renforcer leur résilience face aux futures menaces sanitaires. La pandémie offre une occasion unique de se préparer aux urgences sanitaires et d'investir dans les services publics essentiels du XXI^e siècle.

Faits et chiffres

800 femmes meurent chaque jour de causes liées à la grossesse et à l'accouchement qui auraient pu être évitées, soit un décès toutes les deux minutes dont 70% en Afrique subsaharienne

La COVID-19 a mis un coup d'arrêt aux progrès en matière de couverture sanitaire universelle

15 millions

de décès supplémentaires directement ou indirectement attribuables à la COVID-19 (fin 2021)

EN MAI 2022, SEULS 17 % ENVIRON DES HABITANTS DES PAYS À FAIBLE REVENU AVAIENT REÇU AU MOINS UNE DOSE DE VACCIN, CONTRE PLUS DE 80 % DANS LES PAYS À REVENU ÉLEVÉ.

La COVID-19 menace des décennies de progrès en matière de santé mondiale.

25

millions d'enfants n'ont pas reçu les vaccins de base

3,7
millions de plus qu'en 2019

La prévalence mondiale de l'anxiété et de la dépression a augmenté de 25% en 2020 en particulier chez les jeunes et les femmes.

115500

La pandémie a coûté la vie à 111500 soignants de première ligne

On estime à 1,5 million le nombre de nouvelles infections à VIH contractées en 2021 et à 650 000 le nombre de décès liés au sida survenus cette même année.

La pandémie de COVID-19 a eu un grave impact sur l'accès au diagnostic et au traitement de la tuberculose dans de nombreux pays, entraînant une augmentation de la charge mondiale de morbidité due à cette maladie.

1,6 milliard de personnes vivent dans des environnements fragiles où le manque d'accès aux services basiques représente un obstacle majeur

FOCUS CRISES ET ODD 3

Des progrès ont été réalisés ces dernières années dans l'amélioration de la santé mondiale.

Cependant, des progrès insuffisants ont été réalisés dans des domaines, tels que la réduction de la mortalité maternelle et l'élargissement de la couverture sanitaire universelle.

La pandémie de COVID-19 et les crises en cours ont entravé les progrès vers l'objectif 3.

La pandémie de la COVID-19 a gravement perturbé les systèmes de santé et les services de santé essentiels. Des interruptions ont été signalées dans ces derniers dans 92 % des 129 pays étudiés à la fin de 2021. Elles ont été constatées dans tous les grands domaines de la santé, y compris la santé maternelle et infantile, la vaccination, les programmes de santé mentale, et le traitement de maladies comme le VIH, l'hépatite, la tuberculose et le paludisme. En conséquence, les progrès immenses de l'espérance de vie mondiale ont connu un brusque coup d'arrêt. Dans de nombreuses régions du monde, l'espérance de vie a reculé d'un à deux ans.

Pour freiner efficacement la propagation de la COVID-19 et empêcher des dizaines de milliers de décès supplémentaires, il est essentiel d'assurer un accès équitable à des vaccins sûrs et efficaces. L'OMS a demandé que 70 % de la population de tous les pays soit vaccinée d'ici à la mi-2022. Cela dit, la distribution mondiale des vaccins est loin d'être équitable. En mai 2022, seuls 17 % environ des habitants des pays à faible revenu avaient reçu au moins une dose de vaccin, contre plus de 80 % dans les pays à revenu élevé. Pour la santé de tous, il est impératif que tous les pays et les fabricants concernés suspendent les brevets, fournissent en priorité des vaccins au volet COVAX et instaurent les conditions nécessaires à la production locale de tests de dépistage, de vaccins et de traitements.

Avant la pandémie de COVID-19, les tendances mondiales en matière de santé étaient encourageantes, avec des progrès en matière de santé reproductive, maternelle et infantile maternelle et infantile, la couverture vaccinale et le traitement des maladies transmissibles. Mais par la suite, au moins 50 % des pays ont fait état d'une perturbation des services pour les maladies non transmissibles et plus d'un tiers ont signalé des services de santé mentale, neurologique et de toxicomanie. Au rythme actuel, de nombreux indicateurs, notamment la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles, l'incidence de la tuberculose, du paludisme et des nouvelles infections à n'atteindront pas les cibles des ODD d'ici 2030.

Entre janvier 2020 et mai 2021, la pandémie aurait coûté la vie à 115 500 professionnels de santé. Une étude de 2020 montre que la pénurie mondiale de professionnels de la santé d'ici à 2030 devrait passer de 18 millions à 10 millions.

L'aide publique au développement (APD) de l'ensemble des donateurs pour la santé de base a doublé en termes réels depuis 2015, passant de 10,2 milliards de dollars à 20,4 milliards de dollars en 2021. En 2021, la lutte contre la COVID-19 constituait la plus grande part de l'APD pour la santé de base, totalisant 9,6 milliards de dollars, dont 6,3 milliards de dollars pour les dons de vaccins. Des données préliminaires pour 2022 indiquent que dans l'APD totale, 11,2 milliards de dollars ont été dépensés pour des activités liées à la COVID-19, soit une baisse de 45 % par rapport à 2021. Les dons de vaccins se sont élevés à 1,53 milliard de dollars, chutant ainsi de 74 % en termes réels par rapport à 2021.

La couverture sanitaire universelle (CSU) vise à ce que chacun puisse accéder à des services de santé de qualité sans subir de difficultés financières. L'indice de couverture des services en vue de la CSU n'a augmenté que de trois points depuis 2015, s'établissant à 68 en 2021. Dans le même temps, les composantes de la CSU liées aux maladies non transmissibles, à la capacité des services de santé et à l'accès n'ont connu que peu de progrès, voire aucun.

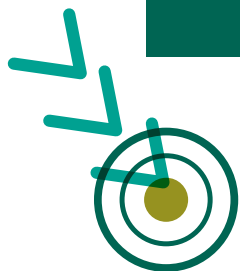
Les difficultés financières demeurent un défi de taille. La proportion de la population qui consacre plus de 10 % de son budget à la santé s'est détériorée, passant de 12,6 % en 2015 à 13,5 % en 2019, soit environ 1 milliard de personnes. En outre, en 2019, 4,9 % de la population mondiale (environ 381 millions de personnes) avaient basculé ou s'enfonçaient davantage dans l'extrême pauvreté en raison des dépenses directes de santé en 2019.

La COVID-19 est également à l'origine d'une hausse des renoncements aux soins et de plus grandes difficultés financières en raison des dépenses directes élevées et appauvrissantes. Accélérer l'expansion des services de santé essentiels, en particulier dans les domaines où les progrès sont minimes, est crucial pour faire progresser la CSU. Des politiques proactives sont nécessaires pour réduire les difficultés financières, accroître les financements pour la santé publique, étendre la couverture des médicaments et lever les frais médicaux pour les personnes pauvres.

99 % de la population mondiale vit dans des endroits où la pollution de l'air dépasse les limites fixées par l'Organisation mondiale de la santé. La santé publique mondiale continue d'être menacée par ces risques sanitaires.

CIBLES DE L'ODD 3

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- 3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6** D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- 3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et à veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- 3.a** Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- 3.b** Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord, qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments
- 3.c** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- 3.d** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

INDICATEURS DE L'ODD 3

Au niveau international - ONU

3.1.1 Taux de mortalité maternelle

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

3.2.2 Taux de mortalité néonatale

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

3.3.3 Incidence du paludisme pour 1000 habitants

3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires

3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques

3.4.2 Taux de mortalité par suicide

3.5.1 Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie

3.5.2 Consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route

3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

3.8.1 Couverture des services de santé essentiels

3.8.2 Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant

3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)

3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel

3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)

3.b.1 Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national

3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base

3.b.3 Proportion des établissements de santé disposant constamment d'un ensemble de médicaments essentiels à un coût abordable



3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé

3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires

3.d.2 Pourcentage de septicémies causées par un organisme résistant aux antimicrobiens donné

Au niveau Français - INSEE

- 3.i.1** Espérance de vie
- 3.i.2** Découvertes de séropositivité VIH
- 3.i.3** Décès pour cause de suicide
- 3.i.4** Satisfaction dans la vie
- 3.i.5** Consommation d'alcool
- 3.i.6** Personnes tuées par accident de la route
- 3.i.7** Renoncement aux soins pour raisons financières
- 3.i.8** Prévalence du tabagisme quotidien

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i.1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières (ODD 2)
- 2.i.2** Prévalence du surpoids et de l'obésité (ODD 2)
- 6.i.1** Eau distribuée non conforme (ODD 6)
- 7.i.1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 8.i.5** Accidents du travail (ODD 8)
- 8.i.6** Intensité du travail (ODD 8)
- 11.i.4** Particules (PM10) dans les villes (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- Années de vie en bonne santé à la naissance par sexe
- Part de la population se percevant en bonne ou très bonne santé par sexe
- Prévalence du tabagisme par sexe
- Taux de mortalité standardisé dû à a tuberculose, au VIH et à l'hépatite par type de maladie
- Mortalité standardisée évitable par prévention et par traitements
- Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits par sexe

Multi-objectifs

- Taux d'obésité par l'Indice de masse corporelle (IMC) (ODD 2)
- Accidents de travail mortels par 100 000 travailleurs, par sexe (ODD 8)
- La population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit, par statut de pauvreté (ODD 11)
- Décès sur les routes, par type de route (ODD 11)
- Décès prématurés dus à l'exposition aux particules fines (PM2,5) (ODD 11)



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



L'éducation favorise la mobilité socio-économique et constitue un moyen d'échapper à la pauvreté.

Au cours de la dernière décennie, des progrès majeurs mais lents ont été réalisés pour améliorer l'accès à l'éducation et accroître les taux de scolarisation à tous les niveaux, en particulier pour les filles. Néanmoins, environ 64 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés, tout comme 63 millions d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle de l'enseignement secondaire et 132 millions de jeunes en âge de fréquenter l'enseignement secondaire supérieur.

L'une des réussites de l'éducation des filles est que le monde s'est rapproché de la parité entre les sexes. Dans les trois niveaux d'éducation, l'écart entre les sexes est inférieur à 1%. La région la plus éloignée de la parité est l'Afrique subsaharienne. Dans l'ensemble, les écarts les plus importants en matière d'accès à l'éducation ne sont pas liés au sexe, mais au revenu et à la localisation géographique. La pandémie a été le plus grand perturbateur des systèmes éducatifs de l'histoire. À l'échelle mondiale, au plus fort de la crise, les fermetures d'écoles ont touché plus de 90 % des élèves. En octobre 2021, les écoles avaient été au moins partiellement fermées pendant 55% du nombre total de

jours. En conséquence, plus d'un milliard d'enfants risquent de prendre du retard dans leurs études, tandis que plus de 100 millions d'enfants supplémentaires n'atteindront pas le niveau minimum de compétence en lecture.

Plus les enfants sont absents de l'école, moins ils ont de chances d'y retourner. Le même risque s'applique aux élèves qui n'ont pas eu d'accès à l'apprentissage à distance pendant les fermetures d'écoles. La perte d'apprentissage due à COVID-19 peut affecter une génération d'étudiants.

C'est dans les pays à faible revenu que les effets ont été les plus importants et pour les ménages à faible revenu, ainsi que pour les femmes et les filles, les personnes handicapées, les migrants et les réfugiés.

Même avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était pas sur la bonne voie pour atteindre une éducation de qualité à tous les niveaux d'ici 2030.

Pour atteindre l'objectif 4, le financement de l'éducation doit devenir une priorité nationale d'investissement. En outre, rendre l'enseignement gratuit et obligatoire, augmenter le nombre d'enseignants, améliorer les infrastructures scolaires de base et s'engager sur la voie d'une transformation numérique figurent parmi les mesures essentielles à prendre.

Faits et chiffres

84 millions

D'enfants et de jeunes ne seront toujours pas scolarisés d'ici 2030

**147
MILLIONS**

d'enfants ont manqué plus de la moitié de leur scolarité en présentiel en 2020-2021

1 sur 4



une fille sur quatre n'est pas scolarisée dans les pays en développement

La pandémie de COVID-10 a aggravé la crise mondiale de l'éducation

L'éducation est une voie de secours pour les enfants touchés par une situation de crise

UN ENSEIGNEMENT À DISTANCE EST OFFERT À **3 MILLIONS D'ENFANTS UKRAINIENS** DANS LE CHAOS DE LA GUERRE (AVRIL 2022)

50% des apprenants dans le monde n'ont pas d'ordinateurs à la maison et 43% n'ont pas accès à internet à domicile

De nombreux pays améliorent les infrastructures scolaires à mesure que les écoles rouvrent leurs portes

Les écoles primaires au niveau mondial (2019-2020) :

25% n'ont pas d'électricité, d'eau potable et de services d'assainissement de base.

50% n'ont pas d'ordinateurs ni d'accès à internet

Plus de la moitié des enfants qui ne sont pas inscrits à l'école vivent en Afrique sub-saharienne

50%

Environ la moitié de tous les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire vivent dans des zones touchées par le conflit.

300 millions

D'élèves et de jeunes dans le monde n'auront toujours pas de compétences de base en calcul, lecture et écriture d'ici à 2030

FOCUS CRISES ET ODD 4

Les progrès vers une éducation de qualité étaient déjà bien trop lents avant la pandémie, mais la COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur l'éducation, causant des pertes d'apprentissage dans quatre pays sur cinq.

Sans mesures supplémentaires, seul un pays sur six atteindra la cible d'achèvement universel du cycle secondaire d'ici à 2030, et on estime que 84 millions d'enfants et de jeunes ne seront toujours pas scolarisés et qu'environ 300 millions d'élèves n'auront pas les compétences de base en calcul, lecture et écriture nécessaires pour réussir dans la vie.

Pour atteindre les cibles nationales de référence de l'objectif 4, dont l'ambition a été revue à la baisse par rapport aux cibles initiales de l'objectif 4, 79 pays à revenu faible ou intermédiaire (tranche inférieure) doivent encore combler un déficit de financement annuel moyen de 97 milliards de dollars.

L'accès aux installations scolaires de base est essentiel pour des environnements sûrs et propices à l'apprentissage, mais une école primaire sur quatre dans le monde manque de services de base tels que l'électricité, l'eau, l'assainissement et le lavage des mains. L'accès aux ordinateurs, à Internet et aux équipements adaptés aux personnes handicapées est encore plus faible, avec en moyenne moins d'une école primaire sur deux donnant un tel accès. L'accès est plus élevé dans les premier et deuxième cycles des écoles du secondaire. Les régions ayant le plus faible accès aux installations de base sont l'Asie centrale et du Sud, l'Afrique subsaharienne, et l'Amérique latine et les Caraïbes.

Une infrastructure adéquate est également importante pour freiner la transmission de la COVID-19 et garantir un cadre d'enseignement sûr. Au début de 2021, moins de 10 % des pays à faible revenu ont déclaré disposer de suffisamment de savon, d'eau salubre, de masques et d'installations d'assainissement et d'hygiène pour assurer la sécurité de tous les apprenants et du personnel, contre 96 % dans les pays à revenu élevé. L'investissement dans les infrastructures et leur surveillance devraient être une priorité politique pour éviter que les inégalités ne se creusent davantage.

Plus longtemps les enfants sont déscolarisés, moins ils sont susceptibles de retourner à l'école

Des millions d'enfants et de jeunes dans le monde se trouvent dans des situations similaires à celles de l'Ukraine et ont vu leur apprentissage interrompu – par une guerre, catastrophe ou autre crise. Offrir une éducation sûre, ouverte à tous et continue à ces filles et garçons est essentiel pour les aider à faire face aux crises actuelles et futures. Il s'agit de l'un des investissements les plus judicieux et les plus importants qui puissent être faits dans le développement humain et socioéconomique.

La guerre en Ukraine a un effet particulièrement dommageable sur les plus jeunes citoyens. En mai 2022, les deux tiers des enfants du pays avaient été déplacés de chez eux, quelque 130 établissements d'enseignement avaient été détruits et plus de 1 500 écoles avaient été endommagées. Malgré ces défis, l'éducation continue en Ukraine : un enseignement à distance, souvent interrompu par les alertes de raids aériens, a été offert à des millions de personnes. En avril 2022, près de 3 millions d'enfants (la majorité des élèves d'âge scolaire) ont suivi des cours en ligne. Des leçons vidéo ont également été diffusées à la télévision. L'enseignement à distance offre un « espace » sûr et un semblant de normalité aux enfants touchés par la guerre. Il sert également à fournir une aide d'urgence, en donnant aux enfants accès à l'information sur les risques d'engins explosifs mortels, par exemple, et les met, eux et leurs parents, en contact avec des services psychosociaux et de santé essentiels.

Il est crucial de veiller à ce que tous les enseignants possèdent les qualifications minimales requises dans leur profession pour assurer une éducation de qualité. Cependant, en 2020, plus de 14 % d'entre eux n'étaient toujours pas qualifiés selon les normes nationales, avec des disparités considérables entre les pays et les régions. L'Afrique subsaharienne est confrontée au plus grand défi, avec les plus faibles pourcentages d'enseignants formés dans l'enseignement préscolaire (60 %), primaire (69 %) et secondaire (61 %) à travers les régions. La pandémie de COVID-19 a gravement perturbé les services éducatifs, affectant le personnel enseignant dans la plupart des pays. Pour maintenir l'accès, les enseignants ont dû s'adapter à de nouveaux concepts et méthodes pédagogiques, auxquels beaucoup n'étaient pas préparés.

Le faible niveau de compétences en technologies de l'information et des communications constitue un obstacle majeur à la réalisation d'une connectivité universelle et efficace. Les données sur les compétences numériques sont limitées, disponibles seulement dans 78 pays et rarement pour les cinq catégories de compétences (communication et collaboration; résolution de problèmes; sécurité; création de contenu; et connaissance de l'information et des données). Alors que 86 % des personnes utilisent Internet dans les pays communiquant des données, beaucoup n'ont pas les compétences numériques nécessaires pour en tirer pleinement profit ou en éviter les dangers.



CIBLES DE L'ODD 4



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.2** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.3** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.6** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- 4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 4.a** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace
- 4.b** D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
- 4.c** D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

INDICATEURS DE L'ODD 4

Au niveau international - ONU

4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)

4.2.1 Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications, par type de compétence

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires offrant des services essentiels, par type de service

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

4.c.1 Proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises, par niveau d'études



Au niveau français - INSEE

- 4.i1 Compétences des élèves en lecture et en mathématiques
- 4.i2 Participation des jeunes et des adultes à une formation
- 4.i3 Compétences numériques
- 4.i4 Sorties précoces du système scolaire
- 4.i5 Projets d'éducation au développement durable

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 5.i2 Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université (ODD 5)
- 8.i4 Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (ODD 8)

Au niveau européen - Eurostat

- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe
- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation, la formation, par nationalité
- Niveau d'études supérieures par sexe
- Participation à l'enseignement préscolaire par sexe (enfants âgés de 3 ans et plus)
- Jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences
- Participation des adultes à la formation au cours des quatre dernières semaines par sexe
- Part de particuliers âgées possédant au moins des compétences numériques de base, par sexe



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental à la personne, elle est aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Des progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies. Davantage de filles sont scolarisées, moins de filles sont contraintes de se marier précocement, davantage de femmes siègent dans les parlements et occupent des postes de direction, et les lois sont réformées afin de faire progresser l'égalité des sexes.

Les Objectifs de développement durable s'appuient sur ces succès pour faire en sorte d'abolir la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier.

En dépit de ces avancées, de nombreux défis subsistent: les lois et les normes sociales discriminatoires restent omniprésentes ; les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir politique ; et, 20 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont

subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime sur une période de 12 mois.

Avec la propagation de la pandémie de COVID-19, même les progrès limités obtenus en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes pourraient être réduits à néant. La COVID-19 creuse des inégalités déjà existantes dont souffrent les femmes et les filles dans tous les domaines, de la santé à l'économie, en passant par la sécurité et la protection sociale. Les plus touchées par cette pandémie, les femmes seront aussi l'épine dorsale du relèvement dans les communautés.

Fondamentalement, c'est en donnant aux femmes et aux filles une place centrale dans les économies qu'on obtiendra des résultats meilleurs et plus durables pour toutes et tous en matière de développement, qu'on accélérera la reprise et qu'on retrouvera la dynamique nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable.

Faits et chiffres

Les femmes représentaient

40%

de l'emploi total en 2021 mais

28,2%

des postes d'encadrement en 2021

**Seulement
56% des femmes**

(de 15 à 49 ans)

prennent, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation

(64 pays, 2007-2022)

Suite à la pandémie de la Covid-19, Au niveau mondial, l'emploi des femmes a baissé de 4,2%, contre 3 % pour les hommes.

Au rythme actuel, il faudrait 40 ans pour que les femmes et les hommes soient représentés sur un pied d'égalité parmi les dirigeants politiques nationaux

En 2015, la part des femmes dans les parlements nationaux était de **22,4 %**

En 2023, la part des femmes dans les parlements nationaux est de **26,5 %**

Plus d'1 femme sur 4 (âgée de 15 ans ou plus) a subi des violences de la part d'un partenaire intime (641 millions) au moins une fois dans sa vie

On estime qu'à l'heure actuelle, **750 millions de femmes et de filles** dans le monde ont été mariées avant l'âge de 18 ans.

Au moins **200 millions** de filles et de femmes actuellement en vie ont subi des mutilations génitales féminines dans les 30 pays disposant de données représentatives.

À l'échelle mondiale, les femmes ne représentent que **13%** des propriétaires de terres agricoles.

La budgétisation tenant compte des questions de genre doit être renforcée

Proportion de pays dotés de systèmes de suivi des allocations budgétaires liées au genre :

26% système complet

59% certaines caractéristiques d'un système

15% absence d'éléments constitutifs minimaux d'un système

2/3

Les deux tiers des pays en développement ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire.



FOCUS CRISES ET ODD 5

Le monde n'est pas en voie d'atteindre l'égalité entre les sexes d'ici à 2030, seuls 15,4 % des indicateurs de l'objectif 5 pour lesquels des données sont disponibles sont « sur la bonne voie », 61,5 % sont à une distance modérée et 23,1 % sont loin ou très loin des cibles de 2030.

Dans de nombreux domaines, les progrès sont trop lents. Au rythme actuel, il faudra environ 300 ans pour mettre fin au mariage d'enfants, 286 ans pour combler les lacunes en matière de protection juridique et éliminer les lois discriminatoires, 140 ans pour que les femmes soient représentées sur un pied d'égalité dans les postes de pouvoir et de direction sur le lieu de travail, et 47 ans pour

parvenir à une représentation égale dans les parlements nationaux. Il faut une impulsion politique, des investissements et des réformes politiques globales pour lever les obstacles systémiques à la réalisation de l'objectif 5. L'égalité des sexes est un objectif transversal qui doit être au cœur des politiques, des budgets et des institutions nationales.

La violence faite aux femmes demeure endémique. En 2020, dans de nombreux pays, le nombre d'appels sur les lignes d'urgence pour la violence à l'égard des femmes était beaucoup plus élevé. Une femme sur quatre a fait état d'une augmentation des conflits au sein du foyer et de la

violence entre partenaires intimes. De plus, les répercussions sociales et économiques de la pandémie ont rendu la situation encore plus sombre. La COVID-19 a généré de nouvelles pressions sur les femmes et les filles. Lorsque les écoles et les établissements préscolaires ont fermé pendant la pandémie de COVID-19, les femmes ont assumé les enfants, et près de 60 % des pays n'ont pris aucune mesure pour compenser cette augmentation du travail non rémunéré. En raison des pressions croissantes exercées par ces tâches non rémunérées, plus de 2 millions de femmes ont quitté le marché du travail.

En 2021, près d'une jeune femme sur cinq était mariée avant l'âge de 18 ans. Les taux les plus élevés de mariages d'enfants se trouvent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où 35 % et 28 % des jeunes femmes, respectivement, étaient mariées dans leur enfance. À l'échelle mondiale, la prévalence des mariages d'enfants a diminué d'environ 10 % ces cinq dernières années. Cependant, les effets de la pandémie de COVID-19 mettent un plus grand nombre de filles en danger en raison des chocs économiques, des fermetures d'écoles et des interruptions des services sociaux. D'ici à 2030, jusqu'à 10 millions de filles de plus seront probablement mariées, outre les 100 millions de filles qui étaient estimées à risque avant la pandémie.

Les mutilations génitales féminines constituent une autre pratique préjudiciable persistante et violation des droits de la personne. Au moins 200 millions de filles et de femmes y ont été soumises, principalement dans les 31 pays où la pratique se concentre. Dans de nombreux pays, celle-ci est aujourd'hui aussi courante qu'elle ne l'était il y a trois décennies. Même dans les pays où elle a perdu du terrain, les pro-

grès devraient être au moins 10 fois plus rapides pour atteindre la cible mondiale d'élimination des mutilations génitales féminines d'ici à 2030. L'éducation est l'une des clés pour y parvenir. L'opposition à cette pratique est la plus forte chez les filles et les femmes instruites. Les filles dont la mère a reçu un enseignement primaire ont 40 % moins de risques de subir cette pratique que celles dont la mère n'a aucune instruction. La violence à l'égard des femmes et des filles est présente dans tous les pays et touche les femmes de tous âges. À l'échelle mondiale, 26 % des femmes de 15 ans ou plus (641 millions) ayant déjà vécu en couple ont été victimes de violence physique et/ou sexuelle de la part d'un mari ou partenaire intime au moins une fois dans leur vie.

Des éléments indiquent une intensification de la violence faite aux femmes pendant la pandémie. Dans une rapide enquête d'évaluation des questions de genre menée en 2021 dans 13 pays par ONU-Femmes, 45 % des femmes déclaraient avoir subi une forme de violence depuis la COVID-19 ou connaître une femme en ayant subi.

Au niveau mondial, la plupart des travailleurs en première ligne sont des femmes, qui représentent environ 70 % du personnel de santé et des premiers intervenants, ce qui les expose en permanence à un risque élevé d'infection. Mais elles ont moins de chances d'être aux commandes : notamment, en 2020, les femmes n'occupaient que 24 % des sièges des groupes de travail sur la COVID-19. Pendant la pandémie, les femmes dirigeantes ont agi de façon décisive et efficace pour mettre en œuvre et gérer les mesures d'intervention et de rétablissement, en donnant la priorité à celles destinées aux groupes les plus vulnérables. Malgré ce succès largement reconnu, le rythme des progrès en matière de représentation des femmes dans les postes de décision est décourageant.

Au 1^{er} janvier 2023, la part mondiale des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de parlements nationaux atteignait 26,5 %, contre 22,4 % en 2015. Elle s'établit à un peu plus d'un tiers dans les administrations locales. À ce rythme, il faudrait encore 40 ans pour que les femmes et les hommes soient représentés sur un pied d'égalité dans les parlements nationaux.

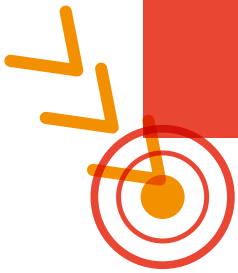
Outre les effets de la pandémie, la santé sexuelle et reproductive des femmes a été affectée par des restrictions légales, des réactions sociales et des vulnérabilités liées aux conflits violents et au changement climatique.

L'Agenda 2030 ne pourra pas progresser si la moitié de l'humanité est laissée pour compte. La réalisation de l'objectif 5 peut de libérer un énorme potentiel et avoir des effets multiplicateurs sur l'ensemble des objectifs de développement durable.

Posséder un téléphone mobile s'est avéré être un outil important d'autonomisation des femmes, les reliant aux autres et leur permettant d'accéder à l'information et aux services. À l'échelle mondiale, 73 % de la population âgée de 10 ans ou plus possédait un téléphone mobile en 2022, contre 67 % en 2019. Toutefois, les femmes étaient 12 % moins susceptibles de posséder un téléphone mobile que les hommes, soit un écart demeuré relativement inchangé depuis 2019. Des disparités importantes existent entre les régions, la parité hommes-femmes étant largement atteinte ou presque dans les régions à revenu élevé ou intermédiaire, mais loin d'être atteinte dans les régions à faible revenu. Les écarts entre les sexes sont deux fois plus élevés (autour de 25 %) en Asie centrale et du Sud et en Afrique subsaharienne.



CIBLES DE L'ODD 5



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1** Mettre fin partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4** Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- 5.5** Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
- 5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne
- 5.b** Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes
- 5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

INDICATEURS DE L'ODD 5

Au niveau international - ONU

5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale, par âge

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes



Au niveau français - INSEE

- 5.i1** Écart des rémunérations entre hommes et femmes
- 5.i2** Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université
- 5.i3** Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles
- 5.i4** Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales
- 5.i5** Femmes occupant des postes de direction

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 1.i1** Taux de pauvreté monétaire (ODD 1)
- 1.i2** Taux de privation matérielle et sociale (ODD 1)
- 2.i2** Prévalence du surpoids et de l'obésité (ODD 2)
- 3.i1** Espérance de vie (ODD 3)
- 3.i2** Découverte de séropositivité VIH (ODD 3)
- 3.i3** Décès pour cause de suicide (ODD 3)
- 3.i4** Satisfaction dans la vie (ODD 3)
- 3.i8** Prévalence du tabagisme quotidien (ODD 3)
- 4.i1** Compétences des élèves en lecture et en mathématiques (ODD 4)
- 4.i2** Participation des jeunes et des adultes à une formation (ODD 4)
- 4.i4** Sorties précoces du système scolaire (ODD 4)
- 8.i2** Taux d'emploi (ODD 8)
- 8.i3** Taux de sous-emploi (ODD 8)
- 8.i5** Accidents du travail (ODD 8)
- 10.i4** Personnes disposant du haut débit à leur domicile (ODD 10)
- 10.i5** Personnes s'étant connectées à internet au cours des trois derniers mois (ODD 10)
- 16.i2** Victimes de violences physiques et/ou sexuelles (ODD 16)

Au niveau européen - Eurostat

- Violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes, par classe d'âge
- Ecart des rémunérations entre hommes et femmes (non corrigé)
- Ecart d'emploi entre les hommes et les femmes par type d'emploi
- Personnes en dehors de la force de travail à cause de responsabilités de soins familiales par sexe
- Sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux et les gouvernements
- Postes de cadres supérieurs occupés par des femmes

Multi-objectifs

- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe (ODD 4)
- Niveau d'études supérieur par sexe (ODD 4)



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Alors que des progrès substantiels ont été accomplis pour augmenter les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, des milliards de personnes, principalement dans les zones rurales, n'ont toujours pas accès à ces services de base. Dans le monde, une personne sur trois ne bénéficie pas d'une eau potable gérée en toute sécurité, deux personnes sur cinq ne disposent pas d'une installation de base pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, et plus de 673 millions de personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre.

La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance cruciale de l'assainissement, de l'hygiène et d'un accès adéquat à l'eau potable afin de prévenir et de contrôler les maladies. Pratiquer l'hygiène des mains sauve des vies.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, se laver les mains est l'une des meilleures façons d'empêcher la propagation des agents pathogènes et de prévenir les infections, y compris le virus de la COVID-19.

Pourtant, des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un système d'assainissement et d'eau potable et les financements sont insuffisants.

Faire en sorte d'assurer d'ici à 2030 un accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, implique d'investir dans des infrastructures adéquates, de fournir des installations d'assainissement et de promouvoir l'hygiène à tous les niveaux. Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les forêts, les montagnes, les zones humides et les rivières, est essentiel si nous voulons limiter la raréfaction de l'eau.

Renforcer la coopération internationale est également nécessaire pour encourager une utilisation rationnelle de l'eau et soutenir les technologies de traitement des eaux dans les pays en développement.

Faits et chiffres

Au rythme actuel en 2030 :

1,6 milliards de personnes n'auront pas d'eau potable gérée en toute sécurité

2,8 milliards de personnes n'auront pas de service d'assainissement gérés de manière sûre

1,9 milliards de personnes n'auront pas d'installations de base pour l'hygiène des mains

Les écosystèmes liés à l'eau au niveau mondial se dégradent à un rythme alarmant.

Ces 300 dernières années, plus de 85% des zones humides de la planète ont disparu

+ de **733** Millions de personnes vivent dans un pays ayant un niveau de stress hydrique élevé ou critique (2020)

Pour au moins **3 milliards** de personnes, la qualité de l'eau dont elles dépendent n'est pas connue faute de surveillance

Pour atteindre les cibles en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène d'ici à 2030 le rythme des progrès devra quadrupler
Atteindre ces objectifs permettrait de sauver 829 000 vies chaque année, soit le nombre de personnes décédant chaque année de maladies directement attribuables à l'eau insalubre, à l'assainissement inadéquat et aux mauvaises pratiques d'hygiène

1000

Chaque jour, 1 000 enfants meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'assainissement et d'hygiène

La plupart des pays manquent encore d'accords de coopération sur les ressources en eau partagées, qui sont une source potentielle de conflit

Seul un quart des pays ayant communiqué des données ont des accords de coopération opérationnels pour plus de 90% de leurs eau transfrontalières (2020)

FOCUS CRISES ET ODD 6

La proportion de la population mondiale utilisant des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité est passée de 69 % en 2015 à 73 % en 2022. Cependant, en 2022, 2,2 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à une eau potable gérée en toute sécurité, dont 703 millions sans service d'approvisionnement en eau de base. Huit personnes sur dix parmi celles-ci vivent en zone rurale, et environ la moitié d'entre elles vivent dans des pays parmi les moins avancés. Au rythme actuel des progrès, le monde atteindra une couverture de 81 % d'ici à 2030, manquant la cible et laissant 1,6 milliard de personnes sans approvisionnement en eau potable géré en toute sécurité. Les progrès sont également menacés par le changement climatique et par des priorités agricoles, écologiques et financières, ainsi que les multiples menaces qui pèsent sur la qualité de l'eau.

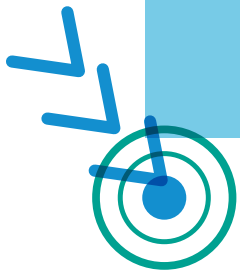
De 2015 à 2022, la population mondiale utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 49 % à 57 %. Si ces progrès historiques se maintiennent, le monde atteindra une couverture de 67 % d'ici à 2030, avec 2,8 milliards de personnes sans accès. Au cours de la même période, la population pratiquant la défécation à l'air libre a diminué d'un tiers, passant de 739 millions de personnes à 494 millions. Le monde est en voie d'éliminer la défécation à l'air libre d'ici à 2030.

Alors que les différentes crises s'enchaînent, il devient de plus en plus clair que les services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité sont essentiels à la santé humaine. Malgré les grands progrès accomplis, des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Pour parvenir à une couverture universelle d'ici à 2030, les progrès actuels devront connaître une forte accélération. L'eau, qui joue un rôle fondamental dans de nombreux autres aspects du développement durable est menacée. La demande en eau augmente en raison de la croissance démographique rapide, de l'urbanisation et des pressions croissantes exercées par l'agriculture, l'industrie et le secteur de l'énergie. Des décennies de mauvaise utilisation, de mauvaise gestion, de surexploitation et de contamination des réserves d'eau douce et des eaux souterraines ont exacerbé le stress hydrique et détérioré les écosystèmes liés à l'eau, ce qui affecte à son tour la santé humaine, les activités économiques, et l'approvisionnement alimentaire et énergétique. Il faut agir d'urgence pour changer la tendance actuelle. Afin d'assurer une distribution durable et équitable de l'eau pour répondre à tous les besoins, le taux mondial moyen de mise en œuvre d'une meilleure gestion des ressources en eau doit doubler. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et pour renforcer la coopération entre les pays partageant des eaux transfrontalières.

Une hygiène des mains fréquente et adéquate est essentielle pour contenir les virus dont la COVID-19 et contrôler d'autres maladies infectieuses. Pourtant, plus d'une personne sur quatre n'a toujours pas d'installation pour se laver les mains au savon et à l'eau à son domicile. La couverture est passée de 67 % à 75 % de 2015 à 2022.

L'aide publique au développement versée au secteur de l'eau a diminué de 15 % entre 2015 et 2021, passant de 9,6 milliards de dollars à 8,1 milliards de dollars. Les stratégies clés pour remettre le cap sur la réalisation de l'objectif 6 comprennent la hausse des investissements et le renforcement des capacités à l'échelle du secteur, la promotion de l'innovation et l'application de mesures fondées sur des données probantes, l'amélioration de la coordination et de la coopération intersectorielles entre toutes les parties prenantes, et l'adoption d'une approche de gestion de l'eau plus intégrée et holistique.

Les écosystèmes liés à l'eau fournissent de l'eau propre, régulent les crues et les sécheresses et favorisent la biodiversité, mais ils sont confrontés à de nombreuses menaces, notamment la pollution, les changements climatiques et la surexploitation. L'étendue des masses d'eau de surface, comme les lacs, les cours d'eau et les réservoirs, change rapidement à l'échelle mondiale, un bassin hydrographique sur cinq connaissant depuis cinq ans des fluctuations supérieures à ce qui serait naturel dans les eaux de surface. Les écosystèmes des zones humides ont subi une perte alarmante de 85 % ces trois derniers siècles, principalement à cause du drainage et de la conversion des terres. Depuis 1970, les espèces dépendant des zones humides intérieures ont connu une chute spectaculaire de 81 %, surpassant les déclinés d'autres biomes, et un nombre croissant d'espèces sont menacées d'extinction. Il est impératif de prioriser la protection et la restauration des zones humides à grande échelle.



CIBLES DE L'ODD 6

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

- 6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4** D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
- 6.5** D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a** D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b** Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

INDICATEURS DE L'ODD 6

Au niveau international - ONU

6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

6.2.1 Proportion de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

6.3.1 Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger

6.3.2 Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

6.5.1 Degré de la gestion intégrée des ressources en eau

6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau

6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement



Au niveau européen - Eurostat

- Population ne possédant ni baignoire ni douche ni toilettes dans son logement par statut de pauvreté
- Population connectée au moins à un traitement secondaire des eaux usées
- Demande biochimique en oxygène dans les rivières
- Teneur en nitrate dans l'eau souterraine
- Teneur en phosphate dans les rivières
- Indice d'exploitation de l'eau, plus (WEI+)

Multi-objectifs

- Site de baignade d'excellente qualité d'eau par situation (ODD 14)

Au niveau français - INSEE

- 6.i1** Eau distribuée non conforme
- 6.i2** Qualité des eaux de surfaces et souterraines
- 6.i3** Conformité des dispositifs d'assainissement
- 6.i4** Rendement des réseaux d'eau potable
- 6.i5** Prélèvements en eau
- 6.i6** Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions Consultatives

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 14.i1** État écologique des masses d'eaux littorales (ODD 14)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Dans le monde, des progrès ont donc été accomplis dans la réalisation de l'objectif 7, et des signes encourageants suggèrent que l'énergie est plus largement accessible et durable.

L'accès à l'électricité dans les pays les plus pauvres est en augmentation, l'efficacité énergétique continue de s'améliorer, et l'énergie renouvelable réalise des progrès impressionnants dans le secteur de l'électricité mais pas assez vite.

Des progrès soutenus sont nécessaires afin d'améliorer l'accès, pour 3 milliards de personnes, à des technologies et à des combustibles non polluants et sûrs pour cuisiner ; d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables au-delà du secteur de l'électricité et ; de développer l'électrification en Afrique subsaharienne, améliorer l'efficacité énergétique et élaborer des cadres réglementaires propices.

La guerre en Ukraine a provoqué une crise énergétique mondiale. Quelque 75 millions de personnes n'ont plus les moyens de s'offrir des services d'électricité et 100 millions de personnes sont confrontées à la flambée des prix du gaz de pétrole liquéfié et pourraient revenir aux combustibles traditionnels tels que

le charbon et les combustibles solides pour la cuisine. La population mondiale ayant accès à l'électricité a augmenté pour atteindre 91 % en 2021, mais le rythme de la croissance s'est ralenti ces dernières années et quelque 675 millions de personnes, principalement dans les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne, n'ont toujours pas accès à l'électricité.

Sur une note plus optimiste, le monde pourrait passer plus rapidement à l'énergie verte. Depuis 2010, le coût de l'énergie solaire et des batteries au lithium a baissé de plus de 85 %, et celui de l'énergie éolienne d'environ 50 %. L'énergie verte est désormais considérée comme un secteur de croissance qui peut créer des emplois et booster l'économie tout en apportant résilience et avantages à long terme.

En 2022, pour la première fois, les investissements dans les énergies vertes ont dépassé ceux dans les combustibles fossiles et dans les prochaines années, l'utilisation du charbon devrait commencer à diminuer.

La guerre en Ukraine a entraîné un pic dans l'utilisation des combustibles fossiles, y compris le charbon, mais ce phénomène est en train de s'estomper dans un avenir proche.

Faits et chiffres

**NOMBRE DE PERSONNES
SANS ÉLECTRICITÉ**

1,2

MILLIARDS EN 2010

733

MILLIONS EN 2020

660

MILLIONS EN 2030

**(SUIVANT LA TENDANCE
ACTUELLE)**

**Les progrès impressionnants de
l'électrification ont ralenti en
raison des difficultés à parvenir
jusqu'au personnes les plus
difficiles à atteindre**

2,3

Milliards de personnes
utilisent encore des
systèmes de cuisson
inefficaces et polluants
(2021)

Les progrès de l'efficacité énergétique
doivent s'accélérer pour atteindre les
objectifs climatiques mondiaux

1,9 % Taux effectif (2010-2019)

3,2 % Taux nécessaire (jusqu'en 2030)

17,7%

La consommation totale d'énergie
renouvelable a augmenté d'un quart
entre 2010 et 2019

Mais la part des énergies renouvelables
dans la consommation finale d'énergie
n'est que de 17,7 % (2019)

83%

Le taux d'accès
mondial à l'électricité
est passé de 87 % en
2015 à 91 % en 2021

FOCUS CRISES ET ODD 7

Le monde continue de progresser vers les cibles fixées en matière d'énergie durable mais à un rythme insuffisant pour atteindre l'objectif 7 d'ici à 2030. Les améliorations de l'efficacité énergétique, par exemple, devront s'accélérer pour atteindre l'objectif climatique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des centaines de millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, et la lenteur des progrès vers des solutions de cuisson propres met en danger la santé de 2,4 milliards de personnes.

En 2021, les pays en développement ont installé une capacité de production d'énergie renouvelable sans précédent de 268 watts par habitant, après deux décennies de hausses constantes supérieures à la croissance démographique. Le taux composé de croissance annuelle de l'énergie renouvelable dans les pays en développement était de 9,6 % entre 2016 et 2021, comparativement à 8,6 % entre 2010 et 2015. Mais malgré cette croissance positive et accélérée, les pays en développement ne sont toujours pas en voie d'atteindre la cible 7.b des ODD d'ici à 2030, et les pays qui en ont le plus besoin sont laissés pour compte. Pour combler ces lacunes, il faudra des politiques et des investissements adaptés pour assurer une transition énergétique juste et sans danger pour le climat.

En Afrique subsaharienne, en raison de la croissance démographique, le nombre de personnes sans accès n'a fait que stagner depuis 2010, s'établissant à 567 millions en 2021. L'électrification peut aider à accroître le niveau d'instruction, à améliorer les soins de santé, à soutenir le développement de l'agriculture, à réduire les inégalités entre les sexes, à améliorer la lutte contre les changements climatiques et à créer des perspectives commerciales et des emplois. Cependant, si le rythme actuel se poursuit, quelque 660 millions de personnes vivront toujours sans électricité d'ici à 2030. Pour changer de cap et atteindre l'accès universel d'ici à 2030, le taux d'accès doit augmenter de 1 point de pourcentage par an entre 2021 et 2030.

Entre 2015 et 2021, la proportion de personnes ayant accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propre n'a augmenté que de 7 points de pourcentage. Cependant, l'Asie du Sud-Est a enregistré des progrès importants et constants, parvenant à assurer l'accès à environ trois quarts de sa population en 2021, soit une hausse de 14 points de pourcentage par rapport à 2015. À l'inverse, la région ayant les taux d'accès les plus faibles était l'Afrique subsaharienne, où les progrès vers des solutions de cuisson propre n'ont pas suivi le rythme de la croissance démographique, laissant un total de 0,9 milliard de personnes sans accès en 2021. Si les tendances actuelles se maintiennent, seulement 77% de la population mondiale aura accès à des solutions de cuisson.

Pour agir efficacement pour le climat, il faudra renforcer l'appui politique dans tous les secteurs et mettre en oeuvre des outils efficaces permettant de mobiliser davantage de capitaux privés, en particulier pour les pays en développement.

Les flux financiers publics internationaux en faveur de l'énergie propre dans les pays en développement enregistrent une tendance à la baisse, qui se dessinait avant même la pandémie de COVID-19 et s'est poursuivie jusqu'en 2021. Ils s'élevaient à 10,8 milliards de dollars en 2021, soit une diminution de près de 12 % par rapport à 2020. En 2021, la répartition des flux financiers par technologie est passée de l'hydroélectricité à l'énergie solaire : l'énergie solaire représente 43 %; les autres énergies renouvelables représentent 33 % des flux; et le plus faible nombre d'engagements concerne l'hydroélectricité (16 %), et l'énergie éolienne et géothermique (8 % combinés). Ces tendances à la baisse compromettent les chances d'atteindre les objectifs énergétiques, en particulier pour les PMA, les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID).



CIBLES DE L'ODD 7

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- 7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a** D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie
- 7.b** D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

INDICATEURS DE L'ODD 7

Au niveau international - ONU

7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]

7.a.1 Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides

7.b.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant)



Au niveau français - INSEE

- 7.i1 Incapacité à maintenir son logement à bonne température
- 7.i2 Consommation finale d'énergie et d'énergies renouvelables
- 7.i3 Consommation d'énergie primaire et part des énergies fossiles
- 7.i4 Intensités énergétiques finales

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i5 Prélèvements en eau (ODD 6)
- 9.i1 Transports de voyageurs et de marchandises (ODD 9)
- 12.i7 Projets d'écologie industrielle et territoriale (ODD 12)
- 13.i4 Émissions françaises de gaz à effet de serre (ODD 13)

Au niveau européen - Eurostat

- Consommation d'énergie primaire
- Consommation d'énergie finale
- Consommation finale d'énergie des ménages par tête
- Productivité de l'énergie
- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie par secteur
- Dépendance aux importations énergétiques par produit
- Population incapable à maintenir une température adéquate dans le logement par statut de pauvreté



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Une croissance économique soutenue et partagée peut entraîner des progrès, créer des emplois décents pour tous et améliorer le niveau de vie.

Les Objectifs de développement durable visent à encourager une croissance économique soutenue en tirant la productivité vers le haut et en innovant sur le plan technologique. À ce titre, il est déterminant de promouvoir des politiques qui favorisent l'entrepreneuriat et la création d'emplois, de même que des mesures efficaces pour abolir le travail forcé, l'esclavage et la traite des humains. Pour ce qui est de ces cibles, l'objectif consiste à parvenir au plein emploi productif et au travail décent, pour tous les hommes et les femmes, d'ici 2030.

La COVID-19 a bouleversé des milliards de vies et mis l'économie mondiale en péril.

La guerre en Ukraine a également fortement perturbé l'activité économique et le commerce international, de sorte que la croissance mondiale devrait ralentir de 5 % en 2021 à 1 % en 2023.

La consommation et la production responsables doivent faire partie intégrante de la reprise après la pandémie et des plans d'accélération des objectifs de développement durable. Il est crucial de mettre en œuvre des politiques qui favorisent le passage à des pratiques durables et qui dissocient la croissance économique de l'utilisation des ressources.

Pour atteindre l'objectif 8, il faudra réformer en profondeur le système financier afin de s'attaquer à l'augmentation de la dette, à l'incertitude économique et aux tensions commerciales, tout en favorisant un salaire équitable et un travail décent pour les jeunes.

Faits et chiffres

LA REPRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE EST ENTRAVÉE PAR :

- > DE NOUVELLES VAGUES DE COVID-19
- > LA HAUSSE DE L'INFLATION
- > DES PERTURBATIONS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT
- > LES INCERTITUDES EN MATIÈRE DE POLITIQUES
- > LES DIFFICULTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Taux de chômage mondial :

5,4% en 2019
6,9% en 2020
6,2% en 2021
5,8% en 2022
5,3% en 2023 (projection)

En 2021, alors que 828 millions de personnes souffraient de la faim, 13,2 % des aliments du monde étaient perdus après la récolte, le long de la chaîne d'approvisionnement du producteur au consommateur

La reprise économique mondiale est encore ralentie par la crise en Ukraine

**1 enfant sur 10 est astreint au travail dans le monde
Soit 160 millions d'enfants au total (2020)**

LA PRODUCTIVITÉ DES TRAVAILLEURS A REBONDI MAIS PAS DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

HAUSSE DE LA PRODUCTION PAR TRAVAILLEUR :

**1,6% EN 2015-2019
-0,6% EN 2020
3,2% EN 2021**

FOCUS CRISES ET ODD 8

Les crises multiples menacent gravement l'économie mondiale. La croissance du PIB réel mondial par habitant devrait ralentir en 2023. Les conditions économiques difficiles poussent davantage de travailleurs vers l'emploi informel.

Alors que les économies commencent à se relever, le taux de chômage mondial connaît une baisse importante. Toutefois, le taux de chômage chez les jeunes demeure beaucoup plus élevé que chez les adultes, ce qui indique qu'il est toujours difficile d'offrir des possibilités d'emploi aux jeunes.

La pandémie a accéléré l'adoption du numérique et transformé l'accès à la finance.

Le chômage mondial a atteint un pic de 6,9 % en 2020, mais a baissé à 5,8 % en 2022. Cependant, certaines régions ont un taux de chômage plus élevé qu'en 2015, c'est le cas de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique Latine et les Caraïbes. En 2022, l'emploi salarié informel reste inférieur de 8 % à son niveau d'avant la crise laissant de nombreuses familles dans une situation précaire, avec une augmentation de la pauvreté et des inégalités. La plupart des pays n'ont pas encore retrouvé les niveaux d'emploi et d'heures travaillées d'avant l'apparition de la pandémie. L'emploi mondial devrait augmenter de 1 % en 2023, ce qui représente une décélération significative par rapport à la croissance de 2,3 % enregistrée en 2022.

Dans les années à venir, la réalisation de l'agenda 2030 implique de dissocier la croissance économique des atteintes à l'environnement et veiller à ce que la croissance soit également plus inclusive. Une transition verte peut également être une opportunité pour l'emploi et la création d'emplois dans les secteurs verts. Une telle transition pourrait créer 18 millions d'emplois nets dans le monde.

L'empreinte matérielle par habitant dans les pays à revenu élevé est 10 fois supérieure à celle des pays à faible revenu. Par conséquent, il est essentiel d'adopter des politiques durables et de susciter une prise de conscience pour assurer une gestion efficace et durable des ressources naturelles limitées et inégalement exploitées d'ici à 2030.

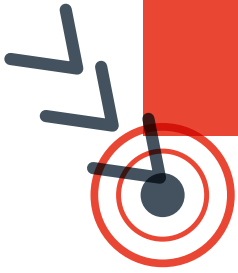
Avant la pandémie, l'incidence de l'emploi informel diminuait lentement, passant de 58,6 % en 2015 à 57,8 % en 2019. Toutefois, les mesures de confinement et autres mesures destinées à contenir la propagation de la COVID-19 ont entraîné des pertes d'emplois disproportionnées pour les travailleurs informels, en particulier pour les femmes. La reprise ultérieure a été poussée par l'emploi informel, qui a connu une légère hausse, atteignant 58,0 % en 2022. Cela correspond à environ 2 milliards de travailleurs occupant des emplois précaires sans protection sociale. La situation la plus alarmante était observée dans les PMA, où l'emploi informel s'élevait à 89,7 % en 2022, sans amélioration depuis 2015. L'Afrique subsaharienne et l'Asie centrale et du Sud ont également continué d'enregistrer des taux élevés d'emploi informel, à 87,2 % et 84,8 % respectivement. La situation des femmes s'est détériorée pendant la reprise de l'emploi, quatre emplois sur cinq créés en 2022 pour les femmes étant informels, contre seulement deux sur trois pour les hommes.

À l'échelle mondiale, près d'un jeune sur quatre (23,5 % ou 289 millions) était non scolarisé et sans emploi ni formation en 2022. Bien qu'il s'agisse d'une légère diminution par rapport au sommet atteint en 2020, cela reste supérieur aux niveaux d'avant la pandémie et au niveau de référence de 2015 (22,2 %). Dans les régions, la situation reste la plus difficile pour les jeunes vivant en Asie centrale et du Sud et en Afrique du Nord et Asie de l'Ouest, avec des taux de 31,4 % et 28,8 % respectivement. Dans le même temps, l'Afrique subsaharienne a enregistré la plus forte hausse entre 2015 et 2022, avec maintenant plus d'un quart des jeunes de la région non scolarisés et sans emploi ni formation. Fait alarmant, les jeunes femmes restaient plus de deux fois plus susceptibles (32,1 %) que les jeunes hommes (15,4 %) d'être non scolarisés et sans emploi ni formation en 2022. Les efforts visant à réduire ces taux chez les jeunes, en particulier chez les jeunes femmes, doivent être intensifiés pour tenir compte des répercussions à long terme sur leur potentiel économique et sur leurs perspectives futures.

Dans le passé, la croissance économique s'est généralement accompagnée d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre avec pour corollaire une augmentation du réchauffement climatique et des dommages causés à la biodiversité. En 2020, les fermetures de COVID-19 et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont entraîné une baisse de 6 % des émissions de gaz à effet de serre. En 2021, cependant, avec la reprise de l'activité économique, la baisse des émissions s'est inversée et les émissions ont continué à augmenter en 2022.

Les subventions aux combustibles fossiles créent des distorsions sur les marchés de l'énergie, entravent la transition vers des alternatives plus propres et plus durables, et minent les efforts de lutte contre les changements climatiques. La crise énergétique mondiale déclenchée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 risque d'entraîner une nouvelle hausse des subventions aux combustibles fossiles. Il faut espérer qu'il s'agira de mesures à court terme visant à protéger les consommateurs des effets de la crise. De nombreux gouvernements prennent maintenant des mesures pour trouver des solutions à long terme. Certains cherchent à accroître ou à diversifier l'approvisionnement en pétrole et en gaz, tandis que d'autres accélèrent les changements structurels.

La formation, l'éducation et l'emploi des jeunes ont subi des perturbations massives, les femmes faisant face aux plus grandes difficultés



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.1** Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- 8.2** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- 8.4** Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6** D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.7** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
- 8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- 8.9** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 8.10** Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- 8.a** Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
- 8.b** D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

INDICATEURS DE L'ODD 8

Au niveau international - ONU

- 8.1.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
- 8.2.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
- 8.3.1** Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe
- 8.4.1** Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
- 8.4.2** Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
- 8.5.1** Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, par profession, âge et situation au regard du handicap
- 8.5.2** Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap
- 8.6.1** Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation
- 8.7.1** Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge
- 8.8.1** Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration
- 8.8.2** Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire
- 8.9.1** PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance
- 8.10.1** a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes
- 8.10.2** Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
- 8.a.1** Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
- 8.b.1** Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie



Au niveau français - INSEE

- 8.i1** Taux de croissance annuelle du PIB par habitant
- 8.i2** Taux d'emploi
- 8.i3** Taux de sous-emploi
- 8.i4** Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation
- 8.i5** Accidents de travail
- 8.i6** Intensité du travail
- 8.i7** Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
- 8.i8** Emplois aidés dans l'emploi des jeunes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 4.i2** Participation des jeunes et des adultes à une formation (ODD 4)
- 4.i3** Compétences numériques (ODD 4)
- 4.i4** Sorties précoces du système scolaire (ODD 4)
- 5.i1** Écart des rémunérations entre hommes et femmes (ODD 5)
- 10.i1** Part du niveau de vie des 40% les plus pauvres (ODD 10)

Au niveau européen - Eurostat

- PIB réel par habitant
- Part des investissements dans le PIB par secteurs institutionnels
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation par sexe (NEET)
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), par nationalité
- Taux d'emploi par sexe
- Taux d'emploi par nationalité
- Taux de chômage longue durée par sexe
- Accidents de travail mortels par 100 000 travailleurs, par sexe

Multi-objectifs

- Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi (ODD 1)
- Population inactive à cause de responsabilités de soins familiales par sexe (ODD 5)
- Productivité des ressources et consommation intérieure de matières (CIM) (ODD 12)



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Une industrialisation durable qui profite à tous, allant de pair avec des innovations et des infrastructures, peut libérer des forces économiques dynamiques et compétitives qui génèrent des emplois et des revenus. Ces facteurs ont un rôle crucial dans l'introduction et la promotion de nouvelles technologies, le développement du commerce international et l'utilisation efficace des matières premières.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire au niveau mondial pour exploiter pleinement ce potentiel. Les pays les moins avancés, en particulier, doivent intensifier le développement de leur secteur manufacturier s'ils veulent atteindre cet objectif d'ici à 2030, et doivent augmenter leurs investissements dans la recherche scientifique et l'innovation.

La reprise de l'industrie manufacturière après la pandémie de coronavirus (COVID-19) demeure incomplète et

inégal. La croissance mondiale du secteur manufacturier a ralenti à 3,3 % en 2022, contre 7,4 % en 2021. Les progrès réalisés dans les pays les moins avancés (PMA) sont loin d'être suffisants pour parvenir à la cible de doubler la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2030. Toutefois, les industries de moyenne-haute et de haute technologie ont affiché des taux de croissance robustes.

L'innovation et les progrès technologiques ont une importance capitale dans la recherche de solutions durables aux défis économiques et environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. **Pour atteindre l'objectif 9 d'ici à 2030, il est essentiel de soutenir les PMA, d'investir dans les technologies de pointe, de réduire les émissions de carbone et d'accroître l'accès au haut débit mobile.**

Faits et chiffres

**LE SECTEUR
MANUFACTURIER
MONDIAL A
REBONDI APRES
LA PANDEMIE MAIS
LES PAYS LES MOINS
AVANCES SONT
LAISSES DE COTE**

**Les petites entreprises
n'ont pas de soutien
financier pour se
relever**

**Seul 1 petit
fabricant sur 3**

**bénéficie d'un prêt ou
d'une ligne de crédit
(2020-2021)**

**Les industries de haute
technologie** sont bien
plus résilientes en
cas de crise que les
industries de faible
technologie

5%

**de la population mondiale
n'avait pas accès aux
réseaux haut débit mobiles
(2022)**

Les infrastructures de base comme les routes, les technologies de l'information et de la communication, l'assainissement, l'énergie électrique et hydraulique, restent rares dans de nombreux pays en développement

**1 emploi
manufacturier
sur 3 subit les
effets négatifs
de la crise**

Le secteur aérien commercial peine encore à se remettre de pertes catastrophiques **1,3 milliards** de passagers en 2021, contre **4,5 milliards** en 2019

3,6 milliards

De personnes ne sont toujours pas connectées et ne peuvent pas bénéficier de la formation, de l'emploi ou de conseils essentiels en matière de santé et d'hygiène en ligne

**L'absence de crédit ou
autre forme de soutien
a porté un coup fatal
à nombre de petites
industries**

Dans les pays en développement, à peine **30%** de la production agricole fait l'objet d'une transformation industrielle. Dans les pays à revenu élevé, ce chiffre s'élève à 98 %. Cela semblerait indiquer qu'il existe de grandes opportunités pour les pays en développement dans l'agro-industrie.

FOCUS COVID-19 ET ODD 9

Les pays à revenu élevé ont bénéficié d'un soutien politique massif aux entreprises et aux ménages et du déploiement rapide de vaccins efficaces. En revanche, la reprise dans les PMA a été lente, en raison de la demande mondiale modérée et volatile, des perturbations du commerce mondial et de politiques économiques nationales plus strictes.

La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de l'industrialisation, de l'innovation technologique et de la résilience des infrastructures pour rebâtir en mieux et atteindre les ODD. Les économies ayant un secteur industriel diversifié et une infrastructure solide (par ex., transport, connectivité Internet et services publics) ont subi moins de dommages et connaissent une reprise plus rapide. En 2021, le secteur manufacturier mondial a rebondi après la pandémie, même si la reprise demeure incomplète et inégale. Dans les pays les moins avancés (PMA), la reprise a été lente et reste incertaine ; près d'un emploi manufacturier sur trois a été affecté négativement par la crise. Ce sont les femmes, les jeunes et les travailleurs peu ou moyennement qualifiés qui ont subi le plus de pertes. Dans l'ensemble, les industries de haute technologie ont obtenu de meilleurs résultats et ont récupéré plus rapidement, ce qui illustre bien l'importance de l'innovation technologique pour atteindre l'objectif 9.

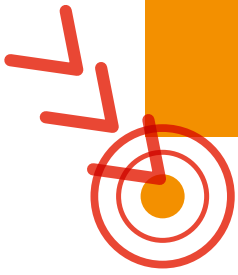
Les petites entreprises ont été durement touchées par la pandémie, et beaucoup ont sombré. En raison de leur taille, de leurs ressources financières limitées et de leur plus grande dépendance aux chaînes d'approvisionnement, elles sont plus vulnérables aux ralentissements économiques que les plus grandes entreprises. Les répercussions ont été encore plus graves pour les petites entreprises informelles, en partie car elles n'ont pas pu accéder aux lignes de crédit officielles ni au soutien gouvernemental lié à la COVID-19.

Une infrastructure adéquate et résiliente est une condition préalable à tous les objectifs de développement durable et même avant la pandémie, les infrastructures étaient loin d'être adéquates.

Les dépenses mondiales en recherche-développement (R-D) en proportion du PIB sont passées de 1,69 % en 2015 à 1,93 % en 2020. La forte hausse de 2020 était principalement due à l'augmentation des investissements en R-D et à la baisse substantielle du PIB. Cependant, les différences régionales étaient marquées. L'Europe et l'Amérique du Nord, ainsi que l'Asie de l'Est et du Sud-Est étaient en tête, consacrant respectivement 2,62 % et 2,31 % du PIB à la R-D en 2020, tandis que de nombreuses régions y consacraient toujours moins de 1 % de leur PIB en 2020, comme les régions Afrique subsaharienne (0,32 %) et Afrique du Nord et Asie de l'Ouest (0,90 %). Pendant ce temps, les PMA et les pays en développement sans littoral (PDSL) consacraient environ 0,27 % et 0,20 % de leur PIB à la R-D respectivement.

Le nombre de chercheurs par million d'habitants est passé de 1 022 en 2010 et 1 160 en 2015 à 1 342 en 2020. Toutefois, les femmes ne représentaient en 2020 que 31,2 % des chercheurs mondiaux. Afin de tirer parti de l'innovation pour la reprise post-pandémique et le développement durable, il est essentiel d'appliquer des politiques solides pour stimuler les investissements en R-D et augmenter le nombre de chercheurs, en particulier dans les économies en développement.

Les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) provenant de la combustion d'énergie et des procédés industriels ont augmenté de 0,9 % pour atteindre un nouveau sommet historique de 36,8 milliards de tonnes métriques, augmentation bien inférieure à la croissance du PIB mondial, revenant ainsi à une tendance décennale de découplage des émissions et de la croissance économique. Après une réduction de plus de 5 % en 2020 pendant la pandémie, les émissions ont augmenté de plus de 6 % en 2021, dépassant les niveaux d'avant la pandémie, en raison des mesures de relance économique et de la forte demande de charbon. Le rebond a été plus rapide dans les économies avancées, où les émissions du secteur de l'aviation ont atteint 85 % des niveaux de 2019, comparativement à 73 % dans les économies émergentes et en développement. Le déploiement accru de technologies d'énergie propre, comme les énergies renouvelables, les véhicules électriques et les pompes à chaleur, et la réduction de la production industrielle, en particulier en Chine et en Europe, ont contribué à prévenir d'autres émissions, entraînant une croissance des émissions mondiales inférieure aux prévisions.



CIBLES DE L'ODD 9



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- 9.1** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable
- 9.2** Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
- 9.3** Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
- 9.4** D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
- 9.5** Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030
- 9.a** Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement
- 9.b** Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises
- 9.c** Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

INDICATEURS DE L'ODD 9

Au niveau international - ONU

- 9.1.1** Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année
- 9.1.2** Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
- 9.2.1** Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant
- 9.2.2** Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
- 9.3.1** Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie
- 9.3.2** Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit
- 9.4.1** Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
- 9.5.1** Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB
- 9.5.2** Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants
- 9.a.1** Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
- 9.b.1** Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
- 9.c.1** Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie



Au niveau français - INSEE

- 9.i1** Transport de voyageurs et de marchandises
- 9.i2** Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)
- 9.i3** Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
- 9.i4** Personnel de recherche
- 9.i5** Effort de recherche
- 9.i6** Crédits Budgétaires Publics de R&D

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i3** Conformité des dispositifs d'assainissement (ODD 6)
- 6.i4** Rendement des réseaux d'eau potable (ODD 6)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- Dépense intérieure brute de R&D par secteur
- Personnel de R&D par secteurs d'exécution
- Demandes de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets en fonction du pays de résidence des demandeurs/inventeurs
- Part des bus et des trains dans le transport intérieur de passager
- Part du transport par voie ferroviaire et voies navigables intérieures dans le transport total de fret
- Intensité des émissions dans l'air causé par l'industrie

Multi-objectifs

- Niveau d'études supérieur par sexe (ODD 4)
- Valeur ajoutée brute du secteur des biens et services environnementaux (ODD 12)
- Couverture internet à haut débit, par type de zone (ODD 17)



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Réduire les inégalités et ne pas faire de laissés-pour-compte font partie intégrante des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Or, les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre restent préoccupantes. Malgré quelques signes positifs en faveur de la réduction des inégalités dans certains domaines, tels que la réduction des inégalités de revenus dans certains pays et l'octroi d'un statut commercial préférentiel dont bénéficient les pays à faible revenu, les inégalités persistent.

La COVID-19 a exacerbé les inégalités déjà existantes et a frappé plus durement les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Elle a mis en lumière les inégalités économiques et la fragilité des filets de sécurité sociale qui laissent les communautés vulnérables faire les frais de la crise. Mais les inégalités sociales, politiques et économiques ont aussi, à leur tour, amplifié les effets de la pandémie.

Sur le plan économique, la pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse considérable du chômage mondial et a réduit le revenu des travailleurs de manière radicale.

Dans toutes les sphères, qu'il s'agisse de la santé, de l'économie, de la sécurité ou encore de la protection sociale, les ravages causés par la COVID-19 sont encore plus graves pour les femmes, pour la seule raison que ce sont des femmes.

Les inégalités se creusent également pour les populations vulnérables qui vivent dans des pays dont les systèmes de santé sont fragiles et dans ceux confrontés à des crises humanitaires préexistantes. **Les réfugiés et les migrants, ainsi que les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants sont particulièrement exposés au risque d'être laissés pour compte.** Enfin, on constate une augmentation des discours de haine ciblant les groupes vulnérables.

Faits et chiffres

**7 000
MIGRANTS
ONT PERDU LA VIE EN
2022**

**L'ANNEE LA PLUS
MORTELLE DEPUIS 2017
POUR LES MIGRANTS**

**Le nombre de réfugiés
dans le monde
atteint un niveau record**

**La guerre en Ukraine a poussé le
total mondial encore plus haut**

1 sur 5

nombre de personnes ayant subi une discrimination pour au moins un motif interdit par le droit international des Droits de l'Homme

**La pandémie a causé la
plus forte hausse des
inégalités entre les pays
en trois décennies**

56 216 décès
ont été enregistrés
au total sur les routes
migratoires du monde
entier depuis 2014,
dont 6 876 en 2022
et 2 091 à la mi-juin
2023

34,6%

Le nombre mondial de réfugiés atteignait 34,6 millions à la fin 2022

Cela représente 429 personnes sur 100 000 (1 sur 233) ayant fui leur pays en raison de guerres, de conflits, de persécutions, de violations des droits de la personne ou d'événements troublant gravement l'ordre public, soit une augmentation de plus de 100 % par rapport à 2015

La guerre en cours en Ukraine a provoqué la pire crise de réfugiés de l'histoire récente. Au 23 mai 2022, le déplacement de plus de **6 millions de personnes**, en majorité des femmes et des enfants, depuis l'Ukraine vers d'autres pays a été enregistré.

En outre, **au moins 8 millions** de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays pour échapper au conflit

FOCUS CRISES ET ODD 10

Avant la crise de la COVID-19, un certain nombre d'indicateurs donnaient des signes encourageants de réduction de l'inégalité des revenus. Dans de nombreux pays, par exemple, les revenus des personnes les plus pauvres augmentaient plus rapidement que la moyenne nationale, même si les inégalités dans d'autres régions persistaient. **Aujourd'hui, les effets de la pandémie semblent inverser toute tendance positive, et les personnes à revenu relativement faible risquent de s'enliser.** Réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays exige une répartition équitable des ressources, des investissements dans l'éducation et le développement des compétences, la mise en oeuvre de mesures de protection sociale, la lutte contre la discrimination, le soutien aux groupes marginalisés et la promotion de la coopération internationale pour des systèmes commerciaux et financiers équitables.

Près d'une personne sur six dans le monde est victime de discrimination, tous motifs confondus. Chez les femmes comme chez les hommes, la discrimination raciale, fondée sur des facteurs tels que l'appartenance ethnique, la couleur de peau ou la langue, est l'une des plus courantes. La discrimination fondée sur l'âge et la religion, bien que légèrement moins répandue, touche également les femmes et les hommes presque également. Les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de faire état de cas de discrimination fondée sur le sexe et presque deux fois plus susceptibles que les hommes de faire l'objet de discrimination fondée sur la situation matrimoniale. Les personnes handicapées sont également confrontées à des niveaux élevés de discrimination, une personne sur trois déclarant en être victime, soit deux fois plus que les personnes non handicapées.

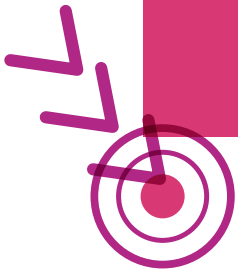
Le nombre mondial de réfugiés a augmenté chaque année depuis plus d'une décennie, atteignant 34,6 millions à la fin de 2022, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré. Cela représente 429 personnes sur 100 000 (1 sur 233) ayant fui leur pays en raison de guerres, de conflits, de persécutions, de violations des droits de la personne ou d'événements troublant gravement l'ordre public, soit une augmentation de plus de 100 % par rapport à 2015. Au total, 52 % de tous les réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale provenaient de trois pays seulement, à savoir la République arabe syrienne (6,5 millions), l'Ukraine (5,7 millions) et l'Afghanistan (5,7 millions). Environ 41 % de tous les réfugiés à la fin de 2022 étaient des enfants, tandis que 51 % étaient des femmes et des filles. Les pays à revenu faible ou intermédiaire ont accueilli 76 % des réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection internationale, les pays les moins avancés offrant l'asile à 20 % du total.

La guerre en Ukraine fait rage, forçant encore plus de personnes à quitter leur foyer et entraînant l'une des plus grandes crises de réfugiés de l'histoire récente.

L'an dernier, 7 000 personnes ont perdu la vie en fuyant leur pays par diverses routes, parfois dangereuses, soit plus qu'avant la pandémie. Ce chiffre fait également de 2022 l'année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les migrants depuis 2017, selon le Projet Migrants Disparus de l'Organisation internationale pour les migrations. L'impact généralisé de la pandémie a forcé de nombreuses personnes cherchant à se mettre en sécurité, retrouver leur famille, avoir un travail décent et vivre une vie meilleure à prendre des routes migratoires risquées.

Au moins 3 167 personnes sont mortes sur les routes maritimes et terrestres vers et à travers l'Europe en 2022, soit plus de la moitié des décès enregistrés dans le monde cette année-là. Il s'agit également de l'année la plus meurtrière dans les Amériques et en Asie depuis le début de la collecte de données, où 1 432 et 1 843 personnes respectivement ont perdu la vie pendant la migration. Ces données montrent l'absence de progrès dans la réduction des décès de migrants dans le monde depuis 2015. Bien qu'il y ait eu une baisse du nombre de décès au cours de la première année de la pandémie, les chiffres sont revenus aux niveaux d'avant la pandémie et, dans bien des cas, les ont même dépassés.

La pandémie actuelle de COVID-19 exacerbe l'inégalité des revenus à l'échelle mondiale, ce qui compromet les progrès constants réalisés ces deux dernières décennies. Pendant la pandémie, les personnes fortunées ont augmenté leurs avoirs tandis que les pauvres se sont appauvris. Les 10 personnes les plus riches du monde ont doublé leurs revenus, tandis que 99 pour cent de l'humanité ont vu leur situation se dégrader. Les inégalités entre les pays devraient augmenter en raison de la faiblesse de la reprise dans les marchés émergents et les économies en développement, exacerbée par l'inflation.



CIBLES DE L'ODD 10

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.1** D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national
- 10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4** Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité
- 10.5** Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles
- 10.6** Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
- 10.7** Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.a** Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- 10.b** Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux
- 10.c** D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

INDICATEURS DE L'ODD 10

Au niveau international - ONU

10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

10.4.1 Part du travail dans le PIB

10.4.2 Effet redistributif de la politique budgétaire

10.5.1 Indicateurs de solidité financière

10.6.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu mensuel dans le pays de destination

10.7.2 Nombre de pays dotés de politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable

10.7.3 Nombre de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale

10.7.4 Proportion de réfugiés dans la population, par pays d'origine

10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits

10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré



Au niveau national - INSEE

- 10.i1** Part des niveaux de vie des 40% les plus pauvres
- 10.i2** Inégalités des revenus
- 10.i3** Inégalités du patrimoine
- 10.i4** Personnes disposant du haut débit à leur domicile
- 10.i5** Personnes s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

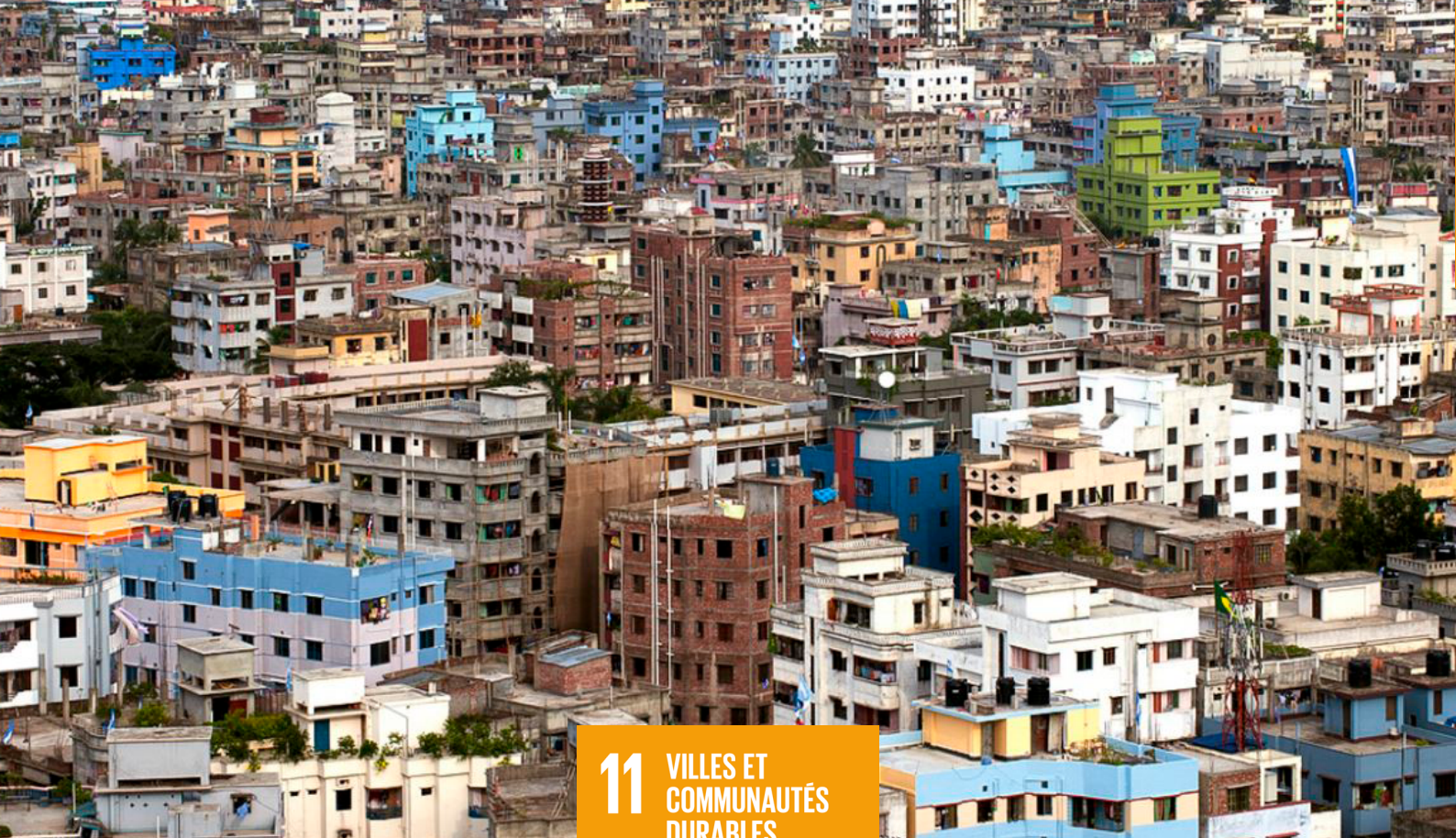
- 3.i7** Renoncement aux soins pour raisons financières (ODD 3)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- PIB par habitant en SPA
- Revenu disponible brut ajusté des ménages par personne
- Ecart relatif médian pour le seuil de pauvreté
- Répartition des revenus
- Part des revenus des 40% inférieurs de la population
- Demandes d'asile par état de procédure

Multi-objectifs

- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par degré d'urbanisation (ODD 1)
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux, par nationalité (ODD 1)
- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, par nationalité (ODD 4)
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), par nationalité (ODD 8)
- Taux d'emploi, par nationalité (ODD 8)



Plus de la moitié de la population mondiale vit à présent dans les zones urbaines. D'ici 2030, cette proportion devrait augmenter à 60%.

Le développement durable ne peut se faire sans transformer radicalement la façon dont nous construisons et gérons nos espaces urbains.

Les villes et les zones métropolitaines sont des pôles de la croissance économique, contribuant à près de 60 % du produit intérieur brut mondial. Cependant, elles représentent aussi près de 70 % des émissions de carbone dans le monde et plus de 60 % des ressources utilisées.

L'urbanisation rapide se traduit par un nombre croissant de personnes vivant dans des taudis, ainsi que par des infrastructures et des services inadéquats et surchargés (tels que la collecte des déchets et les systèmes d'approvisionnement

en eau et d'assainissement, les routes et le transport), aggravant la pollution atmosphérique et l'expansion urbaine non planifiée.

L'impact de la COVID-19 s'est davantage senti dans les zones urbaines pauvres et densément peuplées, en particulier pour le milliard de personnes dans le monde vivant dans des établissements informels et des bidonvilles, où la surpopulation rend également difficile le respect des mesures recommandées telles que la distanciation physique et l'auto-isolement.

Pour atteindre l'objectif 11, les efforts doivent être axés sur la mise en oeuvre de politiques et de pratiques de développement urbain inclusives, résilientes et durables qui accordent la priorité à l'accès aux services de base, aux logements abordables, aux transports efficaces et aux espaces verts pour tous.

Faits et chiffres

POUR NE LAISSER PERSONNE DE COTE IL FAUDRA ACCORDER UNE ATTENTION ACCRUE AU MILLIARD D'HABITANTS DE BIDONVILLES

1,1 milliards

Nombre de personnes vivant dans des taudis ou dans des conditions semblables dans les villes aujourd'hui

On devrait en compter 2 milliards de plus dans les 30 prochaines années principalement dans les pays en développement

99%

De la population urbaine mondiale respire de l'air pollué

D'après les nouvelles lignes directrices de l'organisation mondiale de la santé sur la qualité de l'air

(PM_{2,5} < 5UG/M³)

L'étalement urbain dépasse la croissance démographique dans la plupart des villes, avec des effets néfastes sur la durabilité

La population mondiale a atteint **8 milliards d'habitants** en novembre 2022 dont plus de la moitié (55 %) vivent dans des zones urbaines

A mesure que les villes grandissent, les problèmes dus aux déchets urbains solides s'accroissent

**Au niveau mondial
Les déchets urbains solides :**

**82% sont collectés
55% sont gérés en installation contrôlée**
(2022)

Aujourd'hui, **85 %** des habitants des taudis sont concentrés dans trois régions : l'Asie centrale et du Sud (359 millions), l'Asie de l'Est et du Sud-Est (306 millions) et l'Afrique subsaharienne (230 millions)

95 %

de la croissance de la population urbaine mondiale se fera dans des pays en développement dans les décennies à venir

FOCUS COVID-19 ET ODD 11

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes. D'ici à 2050, cette proportion devrait atteindre les deux tiers. Entre 2020 et 2021, 2,9 millions de personnes vivant dans des bidonvilles et des quartiers informels auront accès aux services de base. Cependant, de nombreux défis restent à relever dans les zones urbaines. Les taux de pauvreté diminuent plus lentement que dans les zones rurales. Les villes représentent plus de 80 % du PIB mondial et plus de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Lors de la pandémie de COVID-19, les villes ont été les plus durement touchées avec des ralentissements économiques dus aux fermetures d'usines, de nombreuses personnes manquaient d'eau potable et d'assainissement ou d'espaces publics verts pour faire de l'exercice, en particulier dans les zones d'habitat informel et les bidonvilles, qui sont surpeuplés et bénéficient d'un soutien socio-économique limité. Des villes compactes et bien planifiées peuvent améliorer l'environnement, la santé et le bien-être de la population. Mais une urbanisation rapide et mal planifiée peut conduire à de profondes inégalités en matière de logement, de transport public et d'accès aux services de base. Pour «ne laisser personne de côté», il faudra une attention accrue au milliard d'habitants des bidonvilles.

La hausse de la population des taudis est un signe de la crise du logement, mettant en évidence la nécessité de trouver des options de logement diversifiées, des transports publics équitables et des services de base pour répondre aux besoins variés des résidents urbains.

La qualité et la disponibilité des infrastructures de transport varient considérablement selon les pays et les régions, et même au sein des villes. Dans les pays développés, les habitants ont généralement plus d'une option de transport, même si elle n'est pas toujours disponible de manière équitable ou respectueuse de l'environnement. Toutefois, dans les pays en développement, où environ 1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à des routes praticables par tous les temps, la demande de mobilité pour les personnes et les biens augmente de façon exponentielle chaque année. Les données de 2022 révèlent que seulement 51,6 % de la population urbaine mondiale a aisément accès aux transports publics, avec des différences régionales considérables. Les pays et les villes, en particulier dans les pays en développement, ont encore un long chemin à parcourir pour développer des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables. Il est urgent pour les villes du monde entier d'intégrer les systèmes de transport motorisés avec la marche et le vélo grâce à des plans de mobilité urbaine durable à long terme, à des investissements ciblés dans les infrastructures et à la mise en œuvre de politiques.

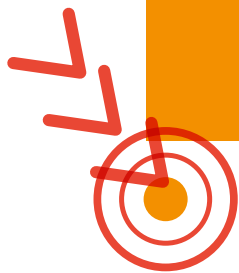
À l'échelle mondiale, la qualité de l'air s'améliore, en grande partie grâce aux progrès réalisés dans les pays à revenu élevé. Toutefois, les petits États insulaires en développement (PEID) connaissent une stagnation ou une détérioration de la qualité de l'air, bien qu'inférieure à la moyenne mondiale. Qui plus est, la surveillance de la pollution atmosphérique dans ces pays est limitée ou inexistante. La lutte contre la pollution atmosphérique exige un changement de perspective, reconnaissant qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème urbain. Bien que les zones urbaines demeurent importantes, une approche globale qui tient également compte des localités et des zones rurales est essentielle pour lutter efficacement contre la pollution atmosphérique.

À mesure que l'urbanisation s'étend, les villes et métropoles du monde peinent à faire face au problème croissant des déchets urbains solides. Lorsque ceux-ci ne sont pas collectés et gérés de manière responsable, ils peuvent devenir un foyer d'infections et une source de pollution plastique et d'émissions de gaz à effet de serre. Des investissements importants doivent être effectués dans le développement et l'entretien des infrastructures de gestion des déchets, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Cela doit s'accompagner d'une amélioration des interventions politiques et d'un renforcement de l'application des lois environnementales pour la gestion contrôlée des déchets urbains solides.

Les espaces publics renforcent l'inclusion, la cohésion sociale et la productivité des villes. Cependant, les données de 2020 provenant de 1 072 villes révèlent que plus des trois quarts d'entre elles consacrent moins de 20 % de leur superficie aux espaces publics ouverts et aux rues. En moyenne, les espaces publics ouverts représentaient seulement 3,2 % des surfaces urbaines en 2020, soit environ quatre fois moins que la part occupée par les rues. Cependant, ces chiffres varient considérablement d'une région à l'autre, et les villes des régions les plus développées ont des proportions plus élevées de surfaces consacrées aux rues et aux espaces ouverts que celles des régions en développement. En outre, les pays des régions développées ont une proportion plus élevée de la population ayant aisément accès aux espaces publics ouverts.



CIBLES DE L'ODD 11



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

INDICATEURS DE L'ODD 11

Au niveau international - ONU

11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

11.4.1 Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (publique, privée), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal)

11.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

11.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes, par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)

11.5.3 a) Dommages causés aux infrastructures critiques et b) nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes

11.6.1 Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville

11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes,

pondéré en fonction du nombre d'habitants

11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

11.a.1 Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tient compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale

11.b.1 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

11.b.2 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Aucun indicateur de remplacement approprié n'a été proposé. La communauté statistique mondiale est encouragée à développer un indicateur qui pourrait être proposé pour l'examen complet de 2025.



Au niveau européen - Eurostat

- Taux de privation sévère lié au logement par statut de pauvreté
- La population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit, par statut de pauvreté
- Zone de surpeuplement par tête
- Décès sur les routes, par type de routes
- Décès prématurés dus à l'exposition aux particules fines
- Taux de recyclage des déchets municipaux

Multi-objectifs

- Population connectée au moins à un traitement secondaire des eaux usées (ODD 6)
- Part des bus et des trains dans le transport intérieur de passager (ODD 9)
- Population qui rapporte de délinquance, violence ou vandalisme aux alentours par statut de pauvreté (ODD 16)

Au niveau français - INSEE

- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements
- 11.i2** Artificialisation des sols
- 11.i3** Déchets municipaux
- 11.i4** Particules (PM 10) dans les villes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 6.i1** Eau distribuée non conforme (ODD 6)
- 9.i1** Transports de voyageurs et de marchandises (ODD 9)
- 16.i4** Confiance de la population dans les institutions (ODD 16)



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



La consommation et la production mondiales – véritables moteurs de l'économie mondiale – reposent sur une utilisation de l'environnement et des ressources naturelles d'une manière qui continue à avoir des effets destructeurs sur la planète.

Les progrès économiques et sociaux accomplis au siècle précédent ont provoqué une dégradation de l'environnement qui menace les systèmes dont nous dépendons pour notre futur développement, notre propre survie.

Avec la pandémie de COVID-19, les pays ont la possibilité de mettre en place des plans de relance qui inverseront les tendances actuelles et modifieront nos modes de consommation et de production en faveur d'un avenir plus durable.

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».

Elles consistent également à découpler la croissance économique et la dégradation environnementale en accroissant l'efficacité dans l'utilisation des ressources et en favorisant des modes de vie durables.

La consommation et la production responsables doivent faire partie intégrante de la reprise après la pandémie et des plans d'accélération des objectifs de développement durable. Il est crucial de mettre en œuvre des politiques qui favorisent le passage à des pratiques durables et qui dissocient la croissance économique de l'utilisation des ressources.

Apprendre à vivre en équilibre avec la planète Terre est au cœur de l'Agenda 2030. Sans une utilisation durable des ressources, il ne sera pas possible de limiter les dommages causés au climat et aux écosystèmes terrestres et marins.

Faits et chiffres

LA POLLUTION PLASTIQUE :

400 millions de tonnes par an
et devrait doubler d'ici 2040

Notre dépendance vis-à-vis des ressources naturelles s'accroît

Hausse de plus de 65% au niveau mondial entre 2000 et 2019

La grande majorité des déchets électroniques dans le monde ne sont pas gérés en toute sécurité

Si les tendances actuelles se maintiennent, le monde produira 3,40 milliards de tonnes de déchets d'ici 2050.

Taux de collecte des déchets électroniques (2019)

1,2% en Amérique Latine et Caraïbes

1,6% en Afrique subsaharienne

46,9% en Europe et Amérique du Nord

22,8% de moyenne mondiale

Le secteur alimentaire représente environ 30 % de la consommation énergétique mondiale et près de 22 % des gaz à effet de serre

Trop d'aliments sont perdus ou gaspillés dans tous les pays chaque jour

Seulement 3 % de l'eau de la planète est fraîche (potable) et les humains l'utilisent plus vite que la nature ne peut la reconstituer.

Au niveau mondial :

>14 % du total des aliments sont perdus au cours des processus de production

> 17% du total des aliments sont gaspillés au niveau du consommateur

Les modes non durables de consommation et de production sont à l'origine d'une triple crise planétaire

- Changements climatiques
- Perte de biodiversité
- Pollution

Plus d'1 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable.

L'utilisation excessive de l'eau contribue au stress hydrique qui touche la planète. L'eau est une ressource gratuite mais les infrastructures nécessaires à son acheminement coûtent cher

Si la population mondiale atteint 9,6 milliards de personnes d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes pourrait être nécessaire pour fournir les ressources nécessaires pour maintenir les modes de vie actuels

FOCUS CRISES ET ODD 12

La dépendance accrue aux ressources naturelles exacerbe la pression sur les écosystèmes sensibles et finit par porter atteinte tant à la santé humaine qu'à l'économie. Pour réduire cette pression, il faut accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources, prendre des mesures de circularité et déployer des efforts globaux pour dématérialiser la croissance économique.

Les connaissances sur le développement durable, la citoyenneté mondiale et la paix permettent aux individus de prendre des mesures appropriées et de contribuer positivement au bien-être de leurs communautés. Environ 90 % des pays signalent que l'éducation pour le développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale sont au moins partiellement intégrées dans les lois et les politiques nationales en matière d'éducation, les programmes d'études, la formation des enseignants ou l'évaluation des élèves dans les écoles primaires et secondaires. Cependant, seuls 15 % des pays font état de niveaux élevés d'intégration dans les quatre domaines. Les taux d'intégration sont beaucoup plus faibles dans l'enseignement technique et professionnel (57 %) et dans l'éducation des adultes (51 %).

La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de la demande de plastiques à usage unique, aggravant les impacts sur les écosystèmes naturels et la santé humaine.

Les modes de consommation et de production non durables sont les causes profondes de la triple crise planétaire que représentent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Cette crise et la dégradation environnementale qui l'accompagne menacent le bien-être humain et la réalisation des ODD. Si nous maintenons le mode de développement actuel, les ressources limitées de la Terre ne pourront soutenir les moyens de subsistance des générations actuelles et futures. Transformer notre rapport à la nature est la clé d'un avenir durable. Alors que le monde élabore des stratégies de relèvement durable après la pandémie, les gouvernements et l'ensemble des citoyens devraient saisir cette occasion pour œuvrer ensemble à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, réduire les déchets et la pollution, et bâtir une nouvelle économie circulaire.

Alors que le monde fait face à une insécurité alimentaire croissante, trop de nourriture continue d'être perdue ou gaspillée. En 2020, on estime que 14 % des aliments dans le monde ont été perdus après récolte et avant de parvenir sur les marchés de détail. Ces pertes surviennent au cours des activités agricoles, du transport, de l'entreposage, de la transformation et de la vente en gros.

Une action ciblée est nécessaire pour que les énergies renouvelables soient déployées dans les pays qui en ont le plus besoin

Les crises mondiales ont provoqué une résurgence des subventions aux combustibles fossiles, qui ont presque doublé de 2020 à 2021. Malheureusement, la crise énergétique mondiale déclenchée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 risque d'entraîner une nouvelle hausse des subventions aux combustibles fossiles. Il faut espérer qu'il s'agira de mesures à court terme visant à protéger les consommateurs des effets de la crise. De nombreux gouvernements prennent maintenant des mesures pour trouver des solutions à long terme. Certains cherchent à accroître ou à diversifier l'approvisionnement en pétrole et en gaz, tandis que d'autres accélèrent les changements structurels.

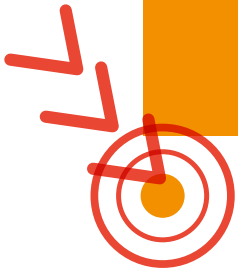
C'est en Afrique subsaharienne que les pertes alimentaires sont les plus élevées, avec 20 %, contre 9 % en Europe et en Amérique du Nord. Alors que les pertes alimentaires présentent des différences régionales, en particulier entre les régions à revenu élevé et les régions à faible revenu, le gaspillage alimentaire des ménages par habitant est similaire dans tous les groupes régionaux, ce qui met en évidence la nécessité d'agir dans tous les pays. Malgré l'importance de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, les données demeurent rares. La lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires est urgente et nécessite des politiques spécifiques, fondées sur des données, ainsi que des investissements dans les technologies, les infrastructures, l'éducation et le suivi.

La communauté internationale a adopté trois accords ambitieux en 2022, dont le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh pour un nouveau pacte climatique mondial, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur l'élimination de la pollution plastique. Ces accords soulignent la nécessité du passage à une approche plus durable et circulaire de la consommation et de la production.

Bien que le tourisme contribue à la création d'emplois et à la promotion de la culture et des produits locaux, une gestion durable du développement du secteur est essentielle pour en protéger la valeur. Les pays doivent prioriser le suivi des pratiques touristiques durables dans le cadre de leur relance, en garantissant un tourisme économiquement viable et écologiquement durable.



CIBLES DE L'ODD 12



Etablir des modes de consommation et de production durables

- 12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.4** D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5** D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6** Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- 12.7** Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a** Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.b** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux
- 12.c** Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

INDICATEURS DE L'ODD 12

Au niveau international - ONU

12.1.1 Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des politiques d'appui à la transition vers des modes de consommation et de production durables

12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB

12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

12.3.1 a) Indice des pertes alimentaires ; b) Indice du gaspillage alimentaire

12.4.1 Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord

12.4.2 a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement

12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

12.6.1 Nombre d'entreprises qui publient des rapports sur le développement durable

12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'actions en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

12.a.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant)

12.b.1 Application des outils comptables usuels au suivi des aspects économiques et écologiques du tourisme durable

12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles (production et consommation) par unité de PIB



Au niveau européen - Eurostat

- Consommation de substances chimiques par dangerosité - UE agrégat
- Consommation de matières premières (RMC)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs
- Taux d'utilisation circulaire de matières
- Déchets générés par dangerosité
- Valeur ajoutée brute du secteur des biens et services environnementaux

Multi-objectifs

- Productivité de l'énergie (ODD 7)

Au niveau français - INSEE

- 12.i1 Consommation intérieure de matières
- 12.i2 Empreinte matières
- 12.i3 Pertes et gaspillages alimentaires
- 12.i4 Déchets dangereux
- 12.i5 Déchets dangereux et non-dangereux
- 12.i6 Emplois de l'économie circulaire
- 12.i7 Projet d'écologie industrielle et territoriale

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i5 Exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials) (ODD 2)
- 2.i6 Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 4.i5 Nombre d'écoles et d'établissements scolaires engagés dans une démarche globale de développement durable (label E3D) (ODD 4)
- 7.i4 Intensités énergétiques finales (ODD 7)
- 11.i3 Déchets municipaux (ODD 11)
- 14.i3 Flux de nutriments à la mer (ODD 14)



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Les changements climatiques affectent désormais tous les pays sur tous les continents.

Ils perturbent les économies nationales et affectent des vies, tandis que les conditions météorologiques changent, le niveau de la mer monte et que les phénomènes météorologiques deviennent plus extrêmes.

La pandémie mondiale a mis au jour les vulnérabilités de l'humanité.

Elle a montré au monde entier les nombreux dégâts que peut engendrer une crise de moindre envergure qu'une urgence climatique à grande échelle.

Le monde est déjà plus chaud de 1,1°C qu'à l'époque préindustrielle. Les dernières données du GIEC montrent que les températures moyennes mondiales devraient dépasser 1,5 °C d'ici le début des années 2030. Compte tenu des engagements actuels dans les contributions nationales, le réchauffement devrait se situer entre deux et trois degrés par rapport à l'ère préindustrielle d'ici la fin du siècle.

L'incapacité à atteindre l'objectif 13 et à garantir des réductions profondes, rapides et durables des émissions de gaz à effet de serre conduit

à un changement climatique dangereux pour les êtres vivants. Le monde assiste déjà à des séquences sans précédent d'ouragans, d'incendies de forêt, d'inondations et de stress hydriques qui endommagent la production agricole, la pêche, les forêts et les écosystèmes dont dépendent les populations du monde entier. Le réchauffement au-delà de l'objectif de 1,5 degré risque de déclencher de multiples points de basculement dans le système climatique et de provoquer l'instabilité planétaire.

Si l'objectif 13 n'est pas atteint, il sera pratiquement impossible de réaliser l'Agenda 2030. Limiter les souffrances humaines liées au réchauffement de la planète nécessitera une transformation de l'énergie et des économies.

Il est urgent de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre pour éviter le point de basculement de 1,5 °C.

Le temps presse et il faut des mesures immédiates pour éviter des conséquences catastrophiques et assurer un avenir durable aux générations à venir.

Cela implique une action collective urgente.

Faits et chiffres

**LA HAUSSE DES
TEMPÉRATURES
MONDIALES SE POURSUIT
SANS RELACHE
ENTRAINANT
DES CONDITIONS
MÉTÉOROLOGIQUES PLUS
EXTRÊMES**

100 milliards

L'objectif de financement de l'action climatique de 100 milliards de dollars par an des pays développés n'a pas encore été atteint

Les étudiants et les jeunes du monde entier exigent une action climatique et une éducation climatique globale et de qualité pour les préparer à un avenir plus vert.

**Selon le GIEC,
l'activité humaine est
la cause irréfutable
du réchauffement du
climat, qui se produit à
un rythme jamais égalé
ces 2 000 dernières
années**

Le GIEC prévoit une augmentation de 200 % des déplacements humains en Afrique pour 1,6 °C de réchauffement et une augmentation de 600 % pour un réchauffement de 2,6°C.

900 Millions
de personnes vivent dans
des zones côtières de basse
altitude, soit 1 personne sur 10
dans le monde

**Les
changements
climatiques
sont une
alerte
rouge pour
l'humanité**

**Nos chances d'éviter
une catastrophe
climatique s'éloignent
rapidement**

**Les récifs coralliens
suivant deux
scénarios de hausse
des températures**

> Hausse de 1,5°C =
disparition de 70%
à 90% des récifs
coralliens

> Hausse de 2°C =
disparition totale

**Le niveau de la mer
s'élèvera de 30 à
60 cm d'ici à 2100**

**La sécheresse
devrait déplacer
700 millions de
personnes d'ici à
2030**

**Les catastrophes
de moyenne à
grande échelle
augmenteront de
40% en 2030 par
rapport à 2015**

**Les enfants
d'aujourd'hui
connaîtront
davantage de
phénomènes
climatiques
extrêmes**

FOCUS CRISES ET ODD 13

Avec un cataclysme climatique imminent, le rythme et l'ampleur des plans d'action climatique actuels sont totalement insuffisants pour lutter efficacement contre les changements climatiques. Des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et intenses touchent déjà toutes les régions du monde. La hausse des températures amplifiera davantage ces dangers, posant de graves risques.

Dans de nombreux pays, les plans de relance économique COVID-19 ont créé des opportunités pour investir dans des systèmes plus durables et plus résistants au climat.

Certains pays ont effectivement utilisé une partie de leurs fonds pour ces investissements mais dans l'ensemble, les résultats ont été plus gris que verts.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne que des réductions profondes, rapides et soutenues des émissions de gaz à effet de serre sont essentielles dans tous les secteurs, dès maintenant et pendant toute cette décennie. Pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, les émissions doivent déjà diminuer et être réduites de près de moitié d'ici à 2030, soit dans sept ans seulement.

La COP27 a abouti à la création d'un fonds pour les pertes et les dommages financé par les pays riches pour aider les pays vulnérables à faire face aux catastrophes induites par le changement climatique. La reconstruction des programmes de financement climatique et la conception d'un nouvel objectif de financement de l'action climatique en 2024 sont les prochaines étapes pour améliorer de toute urgence la quantité et la qualité de ce financement à l'avenir.

Il faut prendre d'urgence des mesures transformatrices, allant au-delà de simples plans et promesses. Il faut revoir l'ambition à la hausse, couvrir l'ensemble des économies et évoluer vers un développement résilient au climat, tout en délimitant clairement la voie pour atteindre la neutralité carbone. Le temps presse et il faut des mesures immédiates pour éviter des conséquences catastrophiques et assurer un avenir durable aux générations à venir.

Le GIEC avertit que sans renforcement des politiques intersectorielles, le monde devrait dépasser le point de bascule critique de 1,5 °C d'ici à 2035. La qualité de vie des générations actuelles et futures dépend des choix que nous faisons aujourd'hui. Pour freiner les changements climatiques, il faut des réductions rapides drastiques et soutenues des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs dès aujourd'hui. Cela passe par la mise en oeuvre de mesures mondiales favorisant un développement résilient au climat, l'accélération des mesures d'adaptation et d'atténuation et l'exploitation des synergies des ODD. Il est urgent d'accroître le financement, l'engagement politique, les politiques coordonnées, la coopération internationale, la gestion des écosystèmes et la gouvernance inclusive pour une action climatique efficace et équitable.

Alors que 95 % des enseignants reconnaissent l'importance de sensibiliser les élèves à la gravité des changements climatiques, seulement un tiers environ peuvent en expliquer efficacement les effets dans leur région. De plus, 70 % des jeunes ne peuvent expliquer, au mieux, que les grands principes des changements climatiques. Un jeune sur cinq se sent mal préparé aux changements climatiques en raison de son éducation et demande plus d'informations pour en saisir la complexité. Les jeunes ont souligné la nécessité d'une éducation interdisciplinaire, orientée vers l'action, qui soit à la fois pertinente au niveau mondial et adaptée aux réalités locales, ainsi qu'un soutien adéquat des enseignants.

Le dernier rapport de synthèse du GIEC affirme sans équivoque que les activités humaines, en particulier la combustion de combustibles fossiles, l'utilisation non durable de l'énergie et des terres et le recours à des modes de consommation et de production intenable pendant plus d'un siècle, sont à l'origine d'un réchauffement planétaire de 1,1 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cette hausse a conduit à une multiplication des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans toutes les régions, qui illustre désormais la réalité quotidienne des changements climatiques. Les communautés vulnérables, qui ont le moins contribué aux changements climatiques, sont touchées de façon disproportionnée. Entre 2010 et 2020, les régions très vulnérables, qui comptent entre 3,3 et 3,6 milliards de personnes environ, ont connu des taux de mortalité humaine 15 fois plus élevés en raison d'inondations, de sécheresses et de tempêtes que les régions à très faible vulnérabilité. Les effets négatifs des changements climatiques ont causé des dommages importants et des pertes irréparables de plus en plus nombreuses aux écosystèmes et aux vies humaines, provoquant des pénuries alimentaires, des pertes de logement et d'infrastructure, des migrations de population, et plus encore. Avec de nouvelles hausses de température, ces événements extrêmes s'aggraveront et il sera plus difficile d'y faire face. De plus, les mesures d'adaptation perdront en efficacité avec l'accroissement du réchauffement.



CIBLES DE L'ODD 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

INDICATEURS DE L'ODD 13

Au niveau international - ONU

13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

13.2.1 Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

13.2.2 Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

13.3.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025

13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



Au niveau européen - Eurostat

- Emissions nettes de gaz à effet de serre par secteur source (source : AEE)
- Émissions nettes de gaz à effet de serre résultant des secteurs d'utilisation des sols, de changement d'utilisation des sols et de sylviculture (UTCATF)
- Pertes économiques provoquées par des situations climatiques extrêmes
- Contribution à l'engagement international de 100 milliards de dollar pour dépenses liées au climat
- Population couverte par les signataires de La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie

Multi-objectifs

- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie par secteur (ODD 7)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs (ODD 12)

Au niveau français - INSEE

13.i1 Évènements naturels très graves

13.i2 Communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé

13.i3 Empreinte carbone

13.i4 Émissions françaises de gaz à effet de serre

15.i5 Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

7.i2 Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)

9.i3 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée (ODD 12)

15.i1 Taux de boisement (ODD 15)



L'humanité dépend des océans de la Planète, de leur température, leur chimie, leurs courants et leur faune. La manière dont nous gérons cette ressource vitale est essentielle aussi pour compenser les effets du changement climatique.

L'eau de pluie, l'eau potable, les conditions météorologiques, le climat, les côtes, une grande partie de nos aliments et même l'oxygène de l'air que nous respirons, tous sont fournis et régulés par les océans.

La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable. Cependant, à l'heure actuelle, les eaux côtières se détériorent continuellement à cause de la pollution, et l'acidification des océans a un effet de confrontation sur le fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité. Cela a

également un impact négatif sur la pêche artisanale.

La sauvegarde de notre océan doit rester une priorité. De plus, la biodiversité marine est essentielle à la santé des hommes et à celle de notre planète. Les aires marines protégées doivent être gérées efficacement et dotées de ressources suffisantes. De même, des réglementations doivent être mises en place pour réduire la surpêche, la pollution marine et l'acidification des océans

Les Objectifs de développement durable offrent un cadre pour gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et les protéger de la pollution résultant des activités terrestres.

Faits et chiffres

90%

**DES PÊCHEURS DU
MONDE ENTIER SONT
DES PÊCHEURS
ARTISANAUX AYANT
BESOIN D'UN SOUTIEN
ACCELERE EN RAISON
DE LA PANDÉMIE**

Notre océan plus grand écosystème de la planète est menacé

- Pollution plastique/marine
- Surpêche
- Réchauffement de l'océan
- Acidification
- Eutrophisation

L'acidification croissante menace la vie marine et limite la capacité de l'océan à modérer les changements climatiques

**LA POLLUTION PLASTIQUE ETOUFFE L'OCEAN
+ de 17 millions de tonnes**

métriques de plastiques sont entrées dans l'océan en 2021
Ce chiffre devrait doubler ou tripler d'ici à 2040

Les océans absorbent environ 30% du CO2 produit par les humains et atténuent les impacts du réchauffement climatique

3 milliards

Plus de trois milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour subvenir à leurs besoins

Les zones côtières abritent près de 40 % de la population mondiale

LES OCÉANS COUVRENT LES TROIS QUARTS DE LA SURFACE DE LA TERRE, CONTIENNENT 97% DE L'EAU DE LA TERRE, ET REPRÉSENTENT 99% DES ESPACES DE VIE DISPONIBLES SUR TERRE EN VOLUME

1 poisson pêché sur 5 provient de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

FOCUS COVID-19 ET ODD 14

La pêche durable joue un rôle important dans les économies locales et la sécurité alimentaire. La gestion durable des stocks de poissons demeure essentielle pour veiller à ce que la pêche continue de générer de la croissance économique et de soutenir un développement équitable à l'avenir.

Une action plus concertée est nécessaire pour assurer une plus grande coopération entre tous les acteurs, de « la mer à l'assiette », et une plus grande transparence et conformité au cadre international, ainsi qu'une législation forte et une surveillance et une application accrues.

L'activité humaine met en danger le plus grand écosystème de la planète – les océans et les mers – et affecte les moyens de subsistance de milliards de personnes. L'acidification continue des océans et la hausse de leur température menacent les espèces marines et nuisent aux services écosystémiques marins.

Bien que l'expansion des aires marines protégées, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'interdiction des subventions à la pêche et le soutien aux petits pêcheurs aient progressé, les mesures n'avancent pas à la vitesse ou à l'échelle requises pour atteindre l'objectif 14. Pour enrayer ces tendances, il est impératif de conduire une action mondiale rapide et coordonnée. Il faut pour cela accroître le financement des sciences océaniques, intensifier les efforts de conservation, faire progresser les solutions fondées sur la nature et les écosystèmes, s'attaquer aux interconnexions et aux répercussions des pressions anthropiques, et inverser de toute urgence le cours des changements climatiques pour sauvegarder le plus grand écosystème de la planète.

Alors que les émissions de gaz à effet de serre bondissent, les océans absorbent en silence un quart des émissions annuelles de dioxyde de carbone. Bien que cela atténue l'impact des changements climatiques sur la planète, il en coûte très cher à l'équilibre délicat de l'acidité des océans, endommageant ainsi les organismes et les écosystèmes. Les sites d'observation à long terme en haute mer ont montré une baisse continue du pH au cours des 20 à 30 dernières années, avec des impacts de grande portée. À l'heure actuelle, le pH moyen de l'océan est de 8,1, ce qui représente environ 30 % de plus qu'à l'époque préindustrielle et une évolution rapide. L'acidification des océans menace la survie de la vie marine, perturbe le réseau trophique, nuit aux services essentiels fournis par l'océan et compromet notre propre sécurité alimentaire. De plus, elle fragilise et détruit les coraux et les protections côtières, dégrade les habitats et met en danger la pêche, l'aquaculture et le tourisme. L'acidification croissante réduit également la capacité de l'océan à absorber le CO₂ et à atténuer les changements climatiques.

L'agriculture, l'aquaculture et les pratiques liées aux eaux usées contribuent à charger en nutriments les zones côtières, qui se trouvent ainsi en proie à une eutrophisation généralisée et à des phénomènes de prolifération d'algues. Ces proliférations entraînent un appauvrissement en oxygène, nuisent à la vie marine, contaminent les produits de la mer, et détériorent les herbes marines et les récifs coralliens, entre autres incidences. Les conséquences sont graves pour la santé des écosystèmes marins, les communautés locales, la pêche et le tourisme.

La communauté mondiale a renouvelé son engagement à lutter contre les modèles destructeurs affectant la santé des océans à travers plusieurs pactes récents. En mars 2023, un accord historique a été conclu sur la protection de la biodiversité marine dans les eaux internationales – appelé le Traité sur la haute mer – après près de deux décennies de négociations. Étant donné que la « haute mer » constitue les deux tiers de l'océan, ce traité, une fois ratifié par les pays, contribuera à une protection vitale contre la pollution, la surpêche et la destruction de l'habitat dans ces zones critiques. Un autre jalon important a été franchi en mars 2022, lorsque les États Membres ont adopté une résolution visant à mettre fin à la pollution plastique, y compris dans les milieux marins, avec des plans pour mettre en oeuvre un accord international juridiquement contraignant d'ici à 2024. L'adoption de l'Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce en juin 2022 soutient la durabilité des océans en interdisant les subventions néfastes accordées à la pêche qui contribuent à l'épuisement des stocks de poissons dans le monde. En outre, lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans de juin 2022, plus de 100 États Membres se sont volontairement engagés à conserver ou à protéger au moins 30 % de l'océan mondial dans les aires marines protégées et à mettre en oeuvre d'autres mesures efficaces de conservation par zone d'ici à 2030. Ces efforts collectifs témoignent d'une détermination renouvelée à revitaliser nos océans et à assurer un avenir durable aux écosystèmes marins et aux collectivités du monde entier.



CIBLES DE L'ODD 14



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

INDICATEURS DE L'ODD 14

Au niveau international - ONU

14.1.1 a) Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et b) densité des débris de plastiques

14.2.1 Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines

14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale

14.6.1 État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

14.7.1 Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays

14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines

14.b.1 État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs

14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources



Au niveau européen - Eurostat

- Surface des sites marins protégés
- Tendances estimées de la biomasse du stock de poissons par zone de pêche
- Tendances estimées de la pression de pêche, par zone de pêche
- Sites de baignade d'excellente qualité d'eau par situation
- L'acidité moyenne mondiale de l'eau de mer de surface
- Eaux marines concernées par eutrophisation

Au niveau français - INSEE

- 14.i1** État écologique des masses d'eaux littorales
- 14.i2** Fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche
- 14.i3** Flux de nutriment à la mer par façade
- 14.i4** Rapports «POLREP» (Pollution Report) suivi par les autorités
- 14.i5** Récifs coralliens
- 14.i6** État d'avancement d'une approche écosystémique
- 14.i7** Aires marines protégées

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i3** Conformité des dispositifs d'assainissement (ODD 6)
- 12.i5** Déchets dangereux et non-dangereux (ODD12)
- 15.i7** Espèces exotiques envahissantes (ODD15)



La nature est indispensable à notre survie : elle nous fournit de l'oxygène, régule nos conditions météorologiques, pollinise nos cultures, produit de quoi nous nourrir et nous vêtir. Pourtant, la nature est soumise à une pression croissante. Au total, 75 % de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine, obligeant la faune et la flore à se replier dans des espaces de plus en plus restreints.

Environ 1 million d'espèces animales et végétales sont déjà menacées d'extinction, beaucoup dans les décennies à venir, indique le Rapport 2019 de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Le rapport appelle à des changements transformateurs afin de restaurer et de protéger la nature. Il constate que la santé des écosystèmes, dont l'humanité tout entière ainsi que toutes les autres espèces dépendent, se détériore plus rapidement que jamais, affectant les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, notre sécurité alimentaire, notre santé et notre qualité de vie dans le monde entier.

La déforestation et la désertification – causées par les activités humaines et les changements climatiques – posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes. Les forêts sont d'une importance vitale pour le maintien de la vie sur Terre et jouent un rôle majeur dans la lutte contre les changements climatiques. Selon le rapport La Situation des forêts du monde 2020, depuis 1990, quelque 420 millions d'hectares de forêts ont disparu

par conversion de ces espaces à d'autres utilisations, notamment agricoles. Nous devons investir dans la restauration des sols afin d'améliorer les moyens de subsistance, de réduire les vulnérabilités et de réduire les risques pour l'économie.

En outre, la santé de notre planète constitue également un facteur important dans l'apparition des zoonoses, c'est-à-dire des maladies qui se transmettent de l'animal à l'homme, et vice-versa. À mesure que nous empiétons sur des écosystèmes fragiles, nous multiplions les contacts entre l'humain et la faune sauvage, ce qui permet aux agents pathogènes présents dans la faune sauvage de se propager au bétail et à l'homme, augmentant ainsi le risque d'apparition et de propagation des maladies.

Pour faire face à ces défis, des efforts considérables sont déployés pour étendre la gestion durable des forêts et protéger les sites essentiels à la biodiversité.

Les pays adoptent également des lois et des principes comptables pour que la nature « compte » et pour contrer les menaces qui pèsent sur la biodiversité, comme la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Il est temps de mettre la santé de la planète au cœur de l'ensemble des plans et politiques.

Mettre fin au déclin environnemental et restaurer notre planète sont essentiels au développement durable.

Faits et chiffres

10 millions

D'hectares de forêts sont détruites
chaque année

La biodiversité a été
largement négligée dans les
dépenses de relance liées à
la COVID-19

**LA COUVERTURE
FORESTIÈRE MONDIALE EST
PASSÉE DE 31,9 % EN 2000
(4,2 MILLIARDS D'HECTARES)
À 31,2 % (4,1 MILLIARDS
D'HECTARES) EN 2020**

40000 Il est établi que 40000 espèces
sont menacées d'extinction au
cours des prochaines décennie

2,6 milliards de personnes

dépendent directement de l'agriculture, mais
52% des terres utilisées pour l'agriculture sont
touchées modérément ou fortement par la
dégradation des sols

90%

**PRÈS DE 90%
DE LA DEFORESTATION
MONDIALE EST DUE A
L'EXPANSION AGRICOLE**

- **49,6% D'EXPANSION
DES TERRES
CULTIVÉES**
- **38,5% POUR LE
PÂTURAGE DU BÉTAIL**

**LA BIODIVERSITÉ
CONTRIBUE DIRECTEMENT
OU INDIRECTEMENT À
LA RÉALISATION DE LA
PLUPART DES ODD.**

Près de la moitié

**DES ZONES ESSENTIELLES POUR
LA BIODIVERSITE EN MILIEU
D'EAU DOUCE, TERRESTRE ET DE
MONTAGNE SONT PROTEGEES**

FOCUS CRISES ET ODD 15

La superficie forestière mondiale continue de diminuer, principalement en raison de l'expansion agricole

Les écosystèmes terrestres sont essentiels au maintien de la vie humaine, contribuant à plus de la moitié du PIB mondial et revêtant diverses valeurs culturelles, spirituelles et économiques. Cependant, le monde fait face à une triple crise, celle des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité. Les tendances croissantes du recul des forêts, de la dégradation des terres et de l'extinction des espèces constituent une grave menace pour la planète et l'humanité. Malgré des progrès dans la gestion durable des forêts, les aires protégées et l'adoption des valeurs nationales de la biodiversité et de la comptabilisation du capital naturel, la plupart des améliorations ont été modestes. Le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, récemment adopté, donne un nouvel élan à l'objectif 15 en fixant quatre objectifs axés sur les résultats à atteindre d'ici à 2050 et 23 cibles à atteindre d'ici à 2030. Pour atteindre l'objectif 15, il faut un changement radical dans la relation que l'humanité entretient avec la nature, tout comme une accélération des efforts de lutte contre les causes profondes de ces crises qui s'enchevêtrent et une meilleure reconnaissance de l'immense valeur de la nature.

Afin de prévenir et d'enrayer la dégradation de ces écosystèmes, de nombreux pays gèrent leurs forêts de manière durable, protègent des sites essentiels pour la biodiversité et adoptent des lois et politiques nationales de conservation.

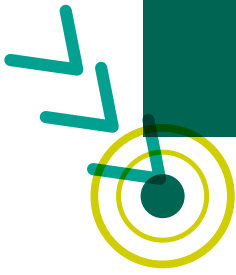
L'émergence de la COVID-19 a donné l'occasion d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans les mesures de relance économique et de bâtir un avenir plus viable, mais la biodiversité a été largement négligée dans les dépenses de rétablissement.

Les espèces végétales et animales subviennent à notre existence, que ce soit en pollinisant un tiers des cultures mondiales ou en nous procurant médicaments et débouchés économiques. Malgré leur importance, le monde connaît aujourd'hui le plus grand phénomène d'extinction depuis la disparition des dinosaures. La destruction des habitats, les espèces envahissantes, la surexploitation, le commerce illégal d'espèces sauvages, la pollution et les changements climatiques sont les moteurs de cette crise. L'indice de la Liste rouge, qui mesure le risque d'extinction des espèces de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de coraux et de cycadées, s'est détérioré d'environ 11 % depuis 1993, avec une accélération chaque décennie. L'Asie centrale et du Sud, l'Asie du Sud et du Sud-Est et l'Océanie ont connu les déclins les plus rapides.

En 2022, des évaluations ont fait apparaître que 21 % des espèces de reptiles sont menacées, y compris l'emblématique dragon de Komodo en Indonésie, très prisé pour l'écotourisme, mais menacé par les changements climatiques et la déforestation. Suivant la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), on estime qu'un million d'espèces dans le monde pourraient être menacées d'extinction. Il est impératif d'agir de toute urgence pour mettre fin à ces pertes potentielles, car elles auraient des répercussions irréversibles et profondes sur la nature et menaceraient gravement le bien-être humain.

Stopper et inverser la perte de biodiversité exige une approche globale combinant mesures réglementaires et volontaires, tout en mobilisant et en alignant le financement pour la biodiversité. Les instruments économiques jouent un rôle crucial en encourageant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité – et peuvent servir à mobiliser des financements et à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs. Ils incluent les instruments stratégiques tels que les taxes et droits liés à la biodiversité, les subventions positives, les paiements pour services écosystémiques et les mécanismes de compensation en faveur de la biodiversité. L'aide publique au développement est une autre source de financement de la biodiversité. En 2021, l'aide publique au développement à l'appui de la biodiversité a augmenté de 26,2 %, passant de 7,7 milliards de dollars (prix constants de 2021) en 2020 à 9,8 milliards de dollars. Cette hausse peut être attribuée à des engagements internationaux comme l'objectif d'Aichi sur le financement du développement, la reconnaissance des liens entre les maladies infectieuses et la destruction des écosystèmes à la lumière de la pandémie de COVID-19, et l'accent mis en parallèle sur les changements climatiques et la perte de biodiversité. Mais malgré les progrès, les déficits de financement persistent pour la conservation de la biodiversité, montrant la nécessité d'intensifier l'utilisation et l'ambition des instruments économiques pour protéger la biodiversité.

Entre 2015 et 2019, au moins 100 millions d'hectares de terres saines et fertiles ont été dégradés chaque année, nuisant à la sécurité alimentaire et hydrique à l'échelle mondiale. La perte équivaut à deux fois la taille du Groenland, ce qui a des répercussions sur la vie de 1,3 milliard de personnes, qui sont directement exposées à la dégradation des terres. Les activités humaines comme l'expansion urbaine, la déforestation et la conversion des prairies, associées aux changements climatiques, sont des moteurs directs de la dégradation des terres dans le monde entier. Les tendances démographiques et économiques, les défis en matière de gouvernance et les lacunes en matière de technologie et d'investissement y contribuent également de manière indirecte. L'Afrique subsaharienne, l'Asie de l'Ouest, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie du Sud ont connu une dégradation des terres plus rapide que la moyenne mondiale. Si les tendances actuelles persistent, il faudra restaurer 1,5 milliard d'hectares de terres d'ici à 2030 pour parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres. Il est également possible de stopper toute nouvelle dégradation des terres et d'accélérer les engagements existants pour restaurer 1 milliard d'hectares afin de dépasser la cible de neutralité. La restauration des terres et des écosystèmes offre des solutions rentables pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité, la sécurité alimentaire et hydrique et les répercussions des catastrophes. À cette fin, les gouvernements, les entreprises et les collectivités doivent collaborer pour conserver les zones naturelles, accroître la production alimentaire positive pour la nature et développer des zones urbaines vertes, des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement.



CIBLES DE L'ODD 15

15 VIE TERRESTRE



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

INDICATEURS DE L'ODD 15

Au niveau international - ONU

15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)

15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts

15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées

15.4.2 a) Indice de couvert végétal montagneux ; b) proportion de terres montagneuses dégradées

15.5.1 Indice de la Liste rouge

15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes

15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

15.a.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité

15.b.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité

15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages



Au niveau européen - Eurostat

- Part de la superficie forestière
- Surface des sites terrestres protégés
- Indice d'imperméabilisation des sols (source : AEE)
- Estimation de l'érosion des sols par l'eau – superficiel affectée par un taux d'érosion sévère (source : JRC)
- Indice des oiseaux communs par espèce – UE agrégat
- Indicateur des papillons de prairies – UE agrégat (source : AEE, BCE)

Multi-objectifs

- Demande biochimique en oxygène dans les rivières (source : AEE) (ODD 6)
- Teneur en phosphate dans les rivières (source : AEE) (ODD 6)

Au niveau français - INSEE

- 15.i1** Taux de boisement
- 15.i2** État de conservation des habitats naturels
- 15.i3** Écosystèmes peu anthropisés
- 15.i5** Aires terrestres protégées
- 15.i6** Populations d'oiseaux communs spécialistes
- 15.i7** Espèces exotiques envahissantes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i3** Diversité moyenne des cultures arables (ODD 2)
- 11.i2** Artificialisation des sols (ODD 11)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer par façade (ODD 14)



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



La paix, la stabilité, les droits humains et une gouvernance efficace fondée sur l'état de droit sont des vecteurs importants pour le développement durable. Nous vivons dans un monde de plus en plus divisé. Certaines régions profitent durablement de la paix, de la sécurité et de la prospérité, alors que d'autres sont entraînées dans un cycle de conflits et de violence qui semble sans fin. Ceci n'est en aucun cas inévitable.

Des niveaux élevés de violence armée et d'insécurité ont un effet destructeur sur le développement d'un pays, en entravant la croissance économique et en engendrant souvent des souffrances durables au sein de la population, qui peuvent persister pendant des générations. Les violences sexuelles, la criminalité, l'exploitation et la torture sont également omniprésentes sur les lieux de conflits ou sans état de

droit. Les nations doivent prendre des mesures pour protéger ceux qui sont le plus à risque.

Les Objectifs de développement durable visent à réduire largement toutes les formes de violence, et à œuvrer aux côtés des gouvernements et des communautés afin de trouver des solutions durables aux conflits et à l'insécurité.

Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits humains sont au cœur de ce processus, tout comme la réduction du trafic illégal d'armes et le renforcement de la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiale.

L'objectif 16 doit être considéré comme un catalyseur pour les autres objectifs. Il s'agit d'une condition importante pour la réussite du chemin vers la durabilité.

Faits et chiffres

En 2021, le monde a connu le plus grand nombre d'homicides volontaires des deux dernières décennies.

108,4 millions

DE PERSONNES ONT ÉTÉ DÉPLACÉES DE FORCE DANS LE MONDE (FIN 2022)

>UNE HAUSSE DE 19 MILLIONS PAR RAPPORT À LA FIN 2021

>DEUX FOIS ET DEMI DE PLUS QU'IL Y A 10 ANS

1/3

DES PERSONNES AU NIVEAU MONDIAL PRINCIPALEMENT DES FEMMES ONT PEUR DE SORTIR SEULES DANS LEUR QUARTIER LA NUIT

Les appels à la PAIX MONDIALE se font plus pressants

L'année 2022 a connu une augmentation des décès de civils liés aux conflits de plus de 50 %, en grande partie en raison de la guerre en Ukraine.

Environ 28,5 millions d'élèves du primaire qui ne sont pas scolarisés vivent dans des zones touchées par le conflit.

Les homicides dans le monde ont atteint un niveau record depuis 20 ans dans un contexte d'escalade de la violence en bande organisée et de la violence sociopolitique

FOCUS CRISES ET ODD 16

Les homicides volontaires causent plus de décès dans le monde que les conflits et les meurtres terroristes combinés. En 2021, environ 458 000 homicides volontaires ont été perpétrés, soit le nombre le plus élevé de ces deux dernières décennies. La hausse marquée des meurtres en 2021 peut être attribuée en partie aux répercussions économiques des restrictions liées à la COVID-19, ainsi qu'à l'escalade de la violence en bande organisée et de la violence sociopolitique dans plusieurs pays. En 2021, les hommes et les garçons représentaient 81 % de toutes les victimes d'homicide dans le monde, avec un taux quatre fois plus élevé que celui des femmes et des filles. Les régions où les niveaux globaux de violence meurtrière sont élevés, comme la région Amérique latine et Caraïbes et l'Afrique subsaharienne, enregistrent des pourcentages plus élevés de victimes masculines d'homicides que les autres régions. En outre, les données de 101 pays révèlent que plus de 9 suspects d'homicide volontaire sur 10 sont des hommes ou des garçons.

En mai 2022, le nombre de personnes contraintes de fuir les conflits, la violence, les violations des droits humains et les persécutions avait dépassé les 100 millions. Selon les données de 2021, on estime que **42 % des personnes déplacées de force dans le monde étaient des enfants**, dont la vie et le développement ont subi des dommages et perturbations immenses en raison de conflits, de violences physiques et sexuelles persistantes, du non-respect de leurs besoins fondamentaux, du manque d'accès à l'éducation, et de vastes problèmes de santé mentale à la suite de traumatismes.

Les flux financiers illicites alimentent la corruption et détournent les produits de la criminalité vers des activités économiques légales ou illégales. Le trafic de drogue est une source importante de flux financiers illicites entrants et sortants, en particulier dans les pays touchés par les flux de drogue transfrontaliers. D'après des estimations récentes, les cartels de la drogue mexicains ont généré à eux seuls des flux financiers illicites moyens de 12,1 milliards de dollars par an entre 2015 et 2018, ce qui est comparable à la valeur des exportations agricoles du pays. L'Afghanistan, la Colombie, le Myanmar et le Pérou ont également relevé des milliards de dollars de flux financiers illicites provenant du trafic de cocaïne et d'opiacés. Le trafic d'opiacés en Asie a des effets d'entraînement, à l'origine de flux financiers illicites vers les pays voisins. Il est essentiel de mesurer la valeur de ces flux financiers illicites pour comprendre les motivations de ces activités illégales et élaborer des politiques efficaces pour les combattre.

Les progrès dans la réalisation de l'objectif 16 sont menacés par l'augmentation du nombre de conflits, de guerres et d'instabilités.

Les appels à la paix mondiale se font de plus en plus pressants alors que le monde connaît le plus grand nombre de conflits violents depuis 1946, un quart de la population mondiale vivant dans des pays touchés par des conflits à la fin de 2020. Du fait de ces crises et en dépit des restrictions des déplacements imposées en raison de la COVID-19, les déplacements forcés se sont poursuivis, voire amplifiés. En mai 2022, un nombre record de 100 millions de personnes avaient été déplacées de force dans le monde. Ce nombre impressionnant va augmenter avec les répercussions de plus en plus grandes de la guerre en Ukraine. Le coût de la guerre et des conflits est élevé, touchant surtout les personnes pauvres et vulnérables et entraînant des impacts mondiaux et une escalade des violations des droits de l'homme et des besoins humanitaires.

Les progrès réalisés dans le cadre des objectifs de développement durable reposent sur des sociétés pacifiques et inclusives, avec un accès à la justice pour tous et des institutions efficaces, responsables et inclusives. Ces éléments sont particulièrement importants en période d'incertitude et de crise.

Les décès de civils directement liés à 12 des conflits les plus meurtriers au monde ont augmenté de 53 % entre 2021 et 2022, soit la première hausse depuis l'adoption du Programme 2030 en 2015. Au moins 16 988 civils ont été tués, et une victime sur cinq était une femme. L'utilisation d'armes lourdes et de munitions explosives, y compris les attaques aveugles et disproportionnées, est passée de 13 % en 2021 à 39 % en 2022, marquant un tournant dans la dynamique des conflits. L'Afrique subsaharienne et l'Europe ont enregistré 90 % des décès, quatre sur dix se produisant spécifiquement en Ukraine. Alors que le nombre des victimes de conflits a augmenté de 23 % en Afrique subsaharienne, d'autres parties du monde ont également enregistré une hausse des incidents mortels contre des civils. Ces chiffres choquants montrent qu'il est impératif de renouveler l'engagement mondial en faveur de la paix et de la sécurité, toutes les parties aux conflits étant sommées de respecter le droit international humanitaire et les droits humains pour protéger la vie des civils, en particulier celle des enfants et des femmes.

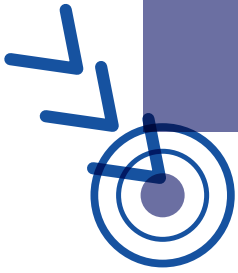
Les injustices structurelles, les inégalités et les nouveaux défis en matière de droits de la personne rendent l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives encore plus lointain. Pour atteindre l'objectif 16 d'ici à 2030, des mesures sont nécessaires pour rétablir la confiance et renforcer la capacité des institutions à assurer la justice pour tous et faciliter des transitions pacifiques vers le développement durable.

Outre ces conséquences évidentes de la guerre, il y a d'autres impacts durables et de grande portée. Par exemple, **le déclenchement de la guerre en Ukraine a fait monter en flèche les prix des aliments, des carburants et des engrais, perturbé les chaînes d'approvisionnement et le commerce mondial, et ébranlé les marchés financiers, ce qui pourrait conduire à une crise alimentaire mondiale.** Alors que l'urgence humanitaire dans ce pays est toujours d'actualité, de nombreux autres conflits méritent tout autant d'attention et de compassion – et de manière constante. Au cours de la dernière décennie, le monde a dépensé 349 milliards de dollars pour le maintien de la paix, l'aide humanitaire et le soutien aux réfugiés.

L'accès à la justice est un droit humain fondamental pour lequel il est crucial de réduire le nombre de détenus en instance de jugement. Après avoir augmenté régulièrement de 2015 à 2019, la population carcérale mondiale a diminué en 2020 en raison de la COVID-19. Puis, en 2021, le nombre de détenus est reparti à la hausse, avec un total de 11,2 millions, dont environ un tiers (3,4 millions) en instance de jugement. La région Asie centrale et du Sud a le pourcentage le plus élevé de détenus en instance de jugement (60 %), tandis que la région Afrique du Nord et Asie de l'Ouest a le pourcentage le plus faible (21 %). Alors que la part globale est restée autour de 30 % de 2015 à 2021, l'Océanie a connu une augmentation de la part des personnes en instance de procès ou de jugement, tandis que la région Amérique latine et Caraïbes a enregistré une baisse.



CIBLES DE L'ODD 16



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- 16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3** Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
- 16.4** D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5** Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- 16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

INDICATEURS DE L'ODD 16

Au niveau international - ONU

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

16.1.3 Proportion de la population victime a) de violences physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents

16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, une fois la nuit tombée

16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtements corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

16.3.3 Proportion de la population ayant connu un différend au cours des deux dernières années, avec saisine d'un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme

16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)

16.4.2 Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux

16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

16.7.1 Répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; c) les organes judiciaires, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population

16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

16.8.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents

16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en oeuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information

16.a.1 Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris

16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme



Au niveau européen - Eurostat

- Taux de mortalité standardisé causé par homicide par sexe
- Population qui rapporte de la délinquance, violence ou vandalisme aux alentours par statut de pauvreté
- Total des dépenses des administrations publiques pour les tribunaux
- Indépendance perçue de la juridiction par niveau de perception
- Indice de perception de corruption
- Population avec confiance dans les institutions de l'UE par institution

Au niveau français - INSEE

- 16.i1** Homicides
- 16.i2** Victimes de violences physiques et/ou sexuelles
- 16.i3** Personnes prévenues parmi les détenus
- 16.i4** Confiance de la population dans les institutions

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 5.i3** Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles (ODD 5)
- 5.i4** Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales (ODD 5)
- 6.i6** Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions consultatives (ODD 6)



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Seul un engagement fort, lié à des partenariats et une coopération au niveau mondial, peut permettre de réaliser les Objectifs de développement durable.

Des partenariats inclusifs sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.

De nombreux pays ont besoin de l'aide publique au développement pour soutenir leur croissance et leur commerce. Pourtant, les flux d'aide sont en baisse et de nombreux pays donateurs ne respectent pas leurs engagements en matière de financement du développement.

Le monde actuel est plus interconnecté que jamais auparavant. L'amélioration de l'accès aux technologies et à la connaissance favorise nettement le partage des idées et l'innovation. La coordination des politiques d'aide à la gestion des dettes des pays en développement, ainsi que la promotion

des investissements dans les pays les moins développés, sont essentielles afin de parvenir à une croissance et à un développement durable.

Les objectifs visent à améliorer les coopérations Nord-Sud et Sud-Sud, par l'appui aux plans nationaux destinés à atteindre toutes les cibles. Promouvoir le commerce international et aider les pays en développement à accroître leurs exportations, font partie intégrante de la réalisation d'un système de commerce universel, basé sur des règles, équitable, qui soit juste et ouvert, et qui bénéficie à tous.

Une coopération internationale forte est plus que jamais nécessaire pour garantir à tous les pays les moyens de se remettre de la pandémie, de reconstruire mieux et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Faits et chiffres

23,4% en 2011

43,7% en 2020

le ratio Dette/RNB a fortement augmenté dans les pays d'Afrique subsaharienne

**LA HAUSSE DE LA
DETTE MENACE LA
REPRISE DES PAYS
EN DEVELOPPEMENT
APRES LA PANDEMIE**

DE NOMBREUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT PEINENT À RELANCER LEUR ÉCONOMIE ET CONNAISSENT :

- UNE INFLATION RECORD
- UNE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT
- UNE HAUSSE DE LA DETTE
- DES PRIORITÉS CONCURRENTES
- UNE MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE LIMITÉ
- DE FAIBLES TAUX DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

En 2022 L'APD NETTE A REPRÉSENTÉ 16,1 MILLIARDS DE DOLLARS, SOIT 7,8 % DE L'APD TOTALE

36%

de la population des pays les moins avancés (PMA) et es pays en développement sans littoral (PDSL) n'ont pas accès à internet

5,3 milliards

de personnes, soit 66 % de la population mondiale, ont utilisé Internet en 2022 mais 2,7 milliards de personnes sont toujours non connectées

FOCUS CRISES ET ODD 17

Le monde est confronté à une multitude de crises dans tous les domaines – social, sanitaire, environnemental et sur les plans de la paix et de la sécurité. Pour trouver des solutions durables, la coopération internationale doit être intensifiée de toute urgence. Pour éviter les crises, il faudra beaucoup plus d'investissements dans les données et les statistiques.

En 2022, les flux nets d'APD provenant des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont atteint 206 milliards de dollars (en prix courants), soit une augmentation de 15,3 % en termes réels par rapport à 2021. L'APD dépassait ainsi son niveau record pour la quatrième année consécutive et connaissait l'un des taux de croissance les plus élevés de son histoire. Toutefois, l'APD totale en pourcentage du revenu national brut demeure inférieure à la cible de 0,7 %, atteignant 0,37 % en 2022.

L'augmentation est principalement due aux dépenses nationales pour les réfugiés et à l'aide à l'Ukraine. Le coût des réfugiés dans les pays donateurs s'est élevé à 29,3 milliards de dollars en 2022, soit 14,2 % de l'APD totale des pays membres du CAD. L'APD nette destinée à l'Ukraine a représenté 16,1 milliards de dollars, soit 7,8 % de l'APD totale. Selon les premières estimations, les pays du CAD ont dépensé 11,2 milliards de dollars pour des activités liées à la COVID-19, en baisse de 45 % par rapport à 2021. Les flux nets d'APD bilatérale vers les pays africains ont connu une baisse en termes réels de 7,4 % par rapport à 2021.

Le monde a besoin de données plus actualisées, détaillées et précises pour faire face à une multitude de crises, mais le financement des données et des statistiques est de plus en plus rare.

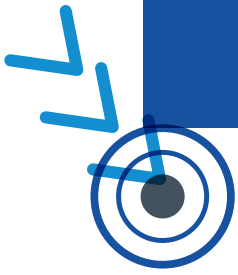
Le financement international en faveur des données et des statistiques s'est élevé à seulement 541 millions de dollars en 2020, soit une diminution de plus de 100 millions de dollars et de 138 millions de dollars par rapport aux niveaux de financement de 2019 et de 2018 respectivement. Entre 2018 et 2020, le financement de l'APD pour les données a chuté de plus de 20 %. La réduction du financement pour les statistiques pourrait avoir un impact disproportionné sur les pays les plus vulnérables. Bien que les données montrent que le financement international est revenu à un montant estimatif de 693 millions de dollars en 2021, cette augmentation était principalement attribuable à un seul donateur, et le financement total est demeuré insuffisant pour répondre au besoin croissant de données plus nombreuses et de meilleure qualité. Les pays sont toujours confrontés à des défis de longue date dans l'intégration des activités de données, avec un groupe limité de donateurs et une faible priorité stratégique généralement attribuée aux statistiques.

Au total, 156 pays et territoires ont mis en œuvre un plan statistique national en 2022, contre 150 en 2021, dont 100 entièrement financés. Toutefois, en raison des répercussions à long terme de la pandémie et de la capacité limitée de planification stratégique, de nombreux bureaux nationaux de statistique mettent en œuvre des plans stratégiques dépassés qui pourraient ne pas répondre aux nouveaux besoins en données.

Malgré une augmentation record du commerce mondial, la part des exportations des pays les moins avancés a stagné et la cible est loin d'être atteinte.

Les pays en développement sont confrontés à une hausse record de la dette extérieure à la suite de la pandémie de COVID-19, aggravée par des défis comme une inflation sans précédent, l'escalade des taux d'intérêt, des priorités concurrentes et une capacité budgétaire limitée, ce qui souligne le besoin urgent d'un allègement de la dette et d'une aide financière.

En novembre 2022, plus de la moitié (37 sur 69) des pays les plus pauvres du monde étaient exposés à un risque élevé de surendettement ou étaient déjà surendettés. Dans le même temps, un pays à revenu intermédiaire sur quatre, où vit la majorité des personnes extrêmement pauvres, présentait un risque élevé de crise budgétaire. Certains pays dont le service de la dette est insoutenable ont déjà opté pour la restructuration de la dette souveraine, tandis que d'autres restent vulnérables.



CIBLES DE L'ODD 17

17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

FINANCES

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,2 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

TECHNOLOGIE

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

LES CIBLES DE L'ODD 17

COMMERCE

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

QUESTIONS STRUCTURELLES

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement



Au niveau international - ONU

17.1.1 1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

17.1.2 2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

17.2.1 Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

17.3.1 Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisée en faveur des pays en développement

17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays en développement notamment les pays les moins avancés

17.6.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 1 00 habitants, par vitesse de connexion

17.7.1 Montant total des financements pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet

17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

17.10.1 Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane

17.11 .1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

17.12.1 Moyenne pondérée des droits de douane appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement

17.13.1 Tableau de bord macroéconomique

17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15.1 Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable

17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux

INDICATEURS DE L'ODD 17

partenariats public-privé pour l'infrastructure

17.18.1 Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable

17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

17.18.3 Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement

17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%



Au niveau européen - Eurostat

- Aide publique au développement proportionnellement au revenu national brut
- Financement de l'UE au bénéfice des pays en voie de développement par source de financement
- Importations de l'UE en provenance des pays en voie de développement par groupe de revenu
- Dette publique brute
- Part des taxes environnementales dans le revenu total des taxes et impôts
- Couverture internet à haut débit, par type de zone

Au niveau français - INSEE

- 17.i1** Aide publique au développement (APD) totale équivalent-don
- 17.i2** Aide publique au développement (APD) bilatérale
- 17.i3** Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)
- 17.i4** Endettement privé
- 17.i5** Solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 13.i4** Émissions françaises de gaz à effet de serre (ODD 13)

Réalisation :

Direction Europe et rayonnement international,
Région Bourgogne-Franche-Comté

Sources :

Nations Unies, Insee, Eurostat, Cités et
gouvernements locaux et régionaux unis, Ministère
de la transition écologique, Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Mise à jour :

53x11.studio

Décembre 2023

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0 970 289 000

 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur 